



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2016

QUOTIUM TECHNOLOGIES

Société anonyme au capital de 2 643 849,60 €

Siège social : 84-88 Bd de la Mission Marchand – 92400 Courbevoie

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre

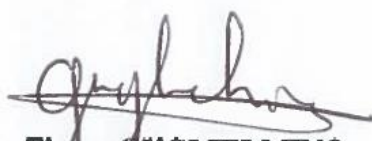
QTE
LISTED
NYSE
EURONEXT

SOMMAIRE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2016	3
COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2016.....	4
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	27
COMPTES ANNUELS QUOTIUM TECHNOLOGIES SA	29
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	48
RAPPORT DE GESTION.....	51
1. Activité, résultats et situation financière	51
2. Informations juridiques	56
3. Informations non financières, sociales et environnementales	67
4. Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	77
5. Rapport du Commissaire aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales, et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.....	90
6. Honoraires des commissaires aux comptes	95
Tableau de résultat des cinq derniers exercices de Quotium Technologies SA.....	96
Texte des Projets de Résolutions de la compétence d'une Assemblée Générale Ordinaire	97

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2016

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.



Elsiene GUGLIELMINO
Président Directeur Général

A. ETATS DE SYNTHESE DU GROUPE QUOTIUM TECHNOLOGIES

1.1 Etat de la situation financière IFRS au 31 décembre 2016

En milliers d'euros	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Actif			
Goodwill	5.1	887	887
Immobilisations incorporelles	5.1	0	0
Immobilisations corporelles	5.1	13	16
Immobilisations financières	5.1	41	62
autres actifs non courants	5.3	0	1 000
Impôts différés actifs	5.9	0	324
Total de l'actif non courant		942	2 290
Créances clients et comptes rattachés	5.2	1 275	1 611
Autres actifs courants	5.3	1 104	2 890
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.4	7 633	4 727
Actifs détenus en vue de la vente		0	0
Total de l'actif courant		10 012	9 228
TOTAL DE L'ACTIF		10 953	11 518
Passif			
Capital social		2 644	2 644
Réserve légale		202	202
Réserve de conversion		(594)	(639)
Réserves consolidées		3 517	(844)
Résultat de l'exercice consolidé		711	4 363
Capitaux propres	1.4	6 480	5 726
<i>dont part des minoritaires</i>		0	0
Provisions risques et charges	5.7	511	519
Emprunts bancaires et avances remboursables	5.8	675	789
Produits constatés d'avance	5.10	0	0
Impôts différés passifs	5.9	46	0
Total passifs non courants > 1 an		1 231	1 308
Emprunt bancaire et avances remboursables	5.8	90	90
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		304	600
Personnel et comptes rattachés		234	258
Provisions courantes	5.7	0	2
Etat - impôt sur les résultats	5.9	23	579
Dettes fiscales de TVA et autres impôts et taxes assimilées		324	254
Autres passifs courants		20	57
Produits constatés d'avance	5.10	2 246	2 644
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente		0	0
Total passifs courants < 1 an		3 242	4 484
TOTAL DU PASSIF		10 953	11 518

1.2 Compte de résultat consolidé IFRS au 31 décembre 2016

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires	6.1	3 357	3 884
Charges de personnel	6.2	(1 264)	(2 062)
Charges externes		(927)	(2 496)
Impôts et taxes		(43)	(39)
Dotations aux amortissements et aux provisions	6.3	50	(31)
Autres charges et produits opérationnels	6.4	8	35
Résultat opérationnel courant		1 181	(708)
Résultat opérationnel non courant	6.4	0	5 146
Résultat opérationnel		1 181	4 438
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		6	3
Coût de l'endettement financier		(4)	(5)
Autres charges et produits financiers		(80)	45
Résultat financier	6.5	(78)	43
Résultat net avant impôts		1 103	4 481
Impôts exigibles	5.9	(23)	(695)
Charges/Produits d'impôts différés	5.9	(370)	577
Charges et produits non récurrents		0	0
Résultat net		711	4 363
Résultat net des activités destinées à être cédées		0	0
Résultat net consolidé		711	4 363
Nombre d'actions (hors action en auto contrôle)		1 650 410	1 650 410
Résultat par action (€/action)		0,43	2,64
Résultat dilué par action (€/action)		0,43	2,64

1.3 Résultat global consolidé IFRS au 31 décembre 2016

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net (a)	711	4 363
Eléments recyclables en résultat net	50	(247)
Ecart de conversion	50	(247)
Eléments non recyclables en résultat net	(6)	14
Ecart actuariels sur les avantages au personnel	(6)	21
Impôts différés sur éléments non recyclables	0	(7)
Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres (b)	44	(233)
Résultat global consolidé (c) = (a)+(b)	755	4 130
<i>dont part du Groupe</i>	<i>755</i>	<i>4 130</i>

1.4 Etat de variation des Capitaux propres consolidés

Tableau de variation des capitaux propres consolidés du 01/01/2015 au 31/12/2015

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (part du groupe)	Intérêts minoritaires - Capitaux propres
Au 01 janvier 2015	2 644	4 635	(4 141)	(49)	(216)	(1 291)	1 582	0
Affectation du résultat N-1			(1 291)			1 291	0	
Résultat						4 363	4 363	
Variation de l'auto-contrôle				13			13	
Provision pour engagement de retraite			14				14	
Ecart de conv. - Effet de change			177		(423)		(246)	
Autres			(4)	4			0	
Au 31 décembre 2015	2 644	4 635	(5 245)	(32)	(639)	4 363	5 726	0

Tableau de variation des capitaux propres consolidés du 01/01/2016 au 31/12/2016

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (part du groupe)	Intérêts minoritaires - Capitaux propres
Au 01 janvier 2016	2 644	4 635	(5 245)	(32)	(639)	4 363	5 726	0
Affectation du résultat N-1			4 363			(4 363)	0	
Résultat						711	711	
Variation de l'auto-contrôle				0			0	
Provision pour engagement de retraite			(6)				(6)	
Ecart de conv. - Effet de change			4		46		49	
Autres							0	
Au 31 décembre 2016	2 644	4 635	(884)	(32)	(594)	711	6 480	0

1.5 Etat des flux de trésorerie consolidés IFRS au 31 décembre 2016

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net	711	4 363
Résultat net des activités reclassées IFRS 5	0	0
Résultat net consolidé	711	4 363
+/- dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	1	31
+/- variation avantages postérieurs à l'emploi	(6)	(5)
+/- Autres éléments opérationnels sans effet sur la trésorerie	0	0
+/- Values de cession d'actifs	0	(5 322)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net et impôt	705	(933)
+ coût de l'endettement financier net	4	5
+/- Charge/Produit d'impôt (y compris impôts différés)	393	118
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt (A)	1 102	(810)
- impôts versés (B)	(416)	0
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (C)	(52)	(85)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)	634	(895)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5)	(14)
Dépôts et cautionnements	0	17
Autres Immobilisations Financières (Contrat liquidité)	0	0
Octroi de prêts à la société mère	0	(2 350)
Remboursement de prêts par la société mère	2 350	0
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	2 345	(2 348)
+ Eléments comptabilisés directement en capitaux propres (écarts actuariels)	0	14
+ Eléments comptabilisés directement en capitaux propres (Réserve conversion)	0	177
+ Eléments comptabilisés directement en capitaux propres (Annulation actions propres)	0	(9)
- Remboursements Emprunts bancaires / Avances remboursables	(119)	(1 044)
+ Avances remboursables obtenues	0	135
Flux de trésorerie liés à la cession des actifs	0	7 000
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	(119)	6 273
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	45	17
= Variation de la trésorerie Nette (D + E + F+ G)	2 906	3 048
Trésorerie des activités reclassées IFRS 5		
= Variation de la trésorerie Nette après reclassement IFRS 5	2 906	3 048

1.6 Etat de variation de l'endettement au 31 décembre 2016

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	Variation	31/12/2016
Trésorerie active (a)	4 727	2 906	7 633
Trésorerie passive (b)	0		0
Trésorerie brute	4 727	2 906	7 633
Endettement financier brut (c)	(879)	114	(764)
Endettement financier net (a) + (b) + (c)	3 848	3 020	6 869

La variation de trésorerie s'explique d'un part, par le cash-flow de l'activité généré sur l'exercice et d'autre part, par le remboursement par sa maison mère en juin 2016 de l'avance de trésorerie de 2.3 M€ que Quotium Technologies lui avait consentie en fin d'année 2015.

B. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

1 Base d'établissement des états financiers du Groupe

1.1 Déclaration de conformité du référentiel du Groupe

Le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES a établi ses états financiers consolidés au 31 décembre 2016 conformément aux normes et interprétations comptables internationales édictées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes. Ces normes comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations (*SIC* et *IFRIC*).

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2016 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES au 31 décembre 2016. Elles concernent principalement :

- Amendements à IAS 1 – Initiative informations à fournir
- Amendements à ISA 16 et IAS 38 – Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables
- Amendements à IAS 16 et IAS 41 – Agriculture – Plantes productrices
- Amendements à IAS 19 – Cotisations des membres du personnel
- Améliorations annuelles Cycle 2010-2012 .
- Amendements à IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes
- Améliorations annuelles Cycle 2012-2014
- Amendements à l'IAS 27 – Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 – Entités d'investissement – Application de l'exception de consolidation.

De même, les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB au 31 décembre 2016 et non encore applicables à cette date n'ont pas été appliqués par anticipation pour la préparation des comptes consolidés. Il s'agit notamment de :

- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec les clients
- IFRS 9 – Instruments financiers
- IFRS 14 – Comptes de report réglementaires
- IFRS 16 – Contrats de location
- Amendement à IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise
- Amendement à IFRS 15 – Clarification
- Amendement à IFRS 2 – Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- Amendement à l'IFRS 4 – Application d'IFRS 9 et d'IFRS 4
- Amendement à IAS 7 – Initiative concernant les informations à fournir
- Amendements à IAS 12 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes.

La mise en œuvre de ces amendements et interprétations ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le Groupe.

Ces comptes couvrant la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 19 avril 2017 et en autorise la publication.

1.2 Entité présentant les états financiers

La Société mère du Groupe tel que présentée sur les états ci-après est QUOTIUM TECHNOLOGIES S.A, Société Anonyme française cotée sur le marché Eurolist compartiment C d'Euronext Paris (QTE) dont le siège social est sis au 84-88, boulevard de la Mission Marchand 92419 Courbevoie (92).

Les états financiers consolidés de la Société comprennent la Société ainsi que ses filiales (« le Groupe »).

1.3 Activité du Groupe

Le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES, éditeur de logiciels, s'adresse aux Directions informatiques des grandes et moyennes entreprises. Le Groupe est expert de la gestion des applications métiers en termes de Sécurité, Performance et Disponibilité.

QUOTIUM TECHNOLOGIES développe et commercialise notamment les logiciels :

- *Qtest* : logiciel de test de charge, de détection et d'analyse des problèmes de performance.
- *AppliManager* : logiciel de gestion de la performance et de la disponibilité des applications en production,
- *StorSentry* : solution de protection des données et d'optimisation du stockage sur bandes magnétiques.

1.4 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES ainsi que ses filiales au 31 décembre 2016 sur la base de méthodes comptables homogènes et selon la convention du coût historique à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur.

1.5 Changements de méthode

Aucun changement de méthode comptable n'a eu lieu sur les périodes présentées.

1.6 Jugements et estimations de la Direction du Groupe

La préparation des états financiers nécessite, de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période, il est comptabilisé au cours de la période du changement, et des périodes ultérieures, si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des comptes consolidés portent principalement sur :

- évaluation des provisions.
- estimation des impôts différés

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

1.7 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la société et de ses filiales.

Les montants sont présentés en millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

2 Principales méthodes comptables du Groupe

Les comptes consolidés sont établis dans le respect des principes comptables :

- de continuité d'exploitation,
- d'indépendance des exercices,
- et de permanence des méthodes.

Les principes et méthodes comptables retenus pour les états financiers clos au 31 décembre 2016 sont identiques à ceux retenus pour la période comparative au 31 décembre 2015.

2.1 Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés détenues directement ou indirectement par le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES sont consolidées. Le contrôle exercé peut être exclusif ou par influence notable.

Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société ou ses filiales. Le contrôle est caractérisé par les trois éléments suivants :

- pouvoir sur l'autre entité,
- exposition, ou droits, à des rendements variables de cette autre entité,
- capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter les rendements de l'autre entité.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé à compter de la date effective de transfert du contrôle ou jusqu'à la date effective où le contrôle cesse d'exister.

Si nécessaire, des ajustements ont été réalisés sur les états financiers des filiales afin de mettre leurs méthodes comptables en adéquation avec celles utilisées par le Groupe.

Les intérêts minoritaires ou participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets des filiales consolidées sont identifiés séparément des capitaux propres - part du Groupe. Pour chaque prise de contrôle, le Groupe décide de les reconnaître sur la base de leur juste valeur ou sur la base de leur quote-part d'actif net. Par la suite, les intérêts minoritaires tiennent compte des variations de l'actif net de la filiale depuis la date de regroupement.

Mise en équivalence.

Une entreprise associée est une entreprise sur laquelle le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint et qui n'est ni une filiale ni une participation dans une coentreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions financières et opérationnelles de l'entreprise détenue sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une activité économique en vertu d'un accord contractuel. Il n'existe que lorsque les décisions stratégiques financières et opérationnelles correspondant à l'activité imposent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, ainsi que les actifs et passifs des entreprises associées, sont inclus dans les états financiers selon la méthode de la mise en équivalence, sauf lorsque la participation est classée en actifs destinés à être cédés selon IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées". Selon la méthode de la mise en équivalence, les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées au coût ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entreprise détenue, diminué d'éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les participations dans les entreprises associées comprennent l'écart d'acquisition identifié à la date d'acquisition. Les pertes d'une entreprise associée qui excèdent la participation du Groupe ne sont pas comptabilisées, sauf si le Groupe a une obligation ferme et est en

mesure d'effectuer un investissement complémentaire afin de couvrir les pertes.

La méthode de consolidation est déterminée en fonction du contrôle exercé.

- **Contrôle exclusif** : le contrôle exclusif est présumé lorsque le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle supérieur à 50%, sauf s'il est clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque le Groupe détient la moitié ou moins des droits de vote d'une entreprise, mais qu'il dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise, de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'Administration ou de l'organe de décision équivalent. La méthode retenue est l'intégration globale.

- **Influence notable** : l'influence notable se détermine par le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. Elle est présumée si le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage supérieur à 20% des droits de vote dans une entité. La méthode retenue est la mise en équivalence.

Les sociétés du périmètre du Groupe sont toutes consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

2.2 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprise intervenus après le 1er janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée «*Regroupements d'entreprises*». Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition, sous réserve qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée.

Le goodwill qui représente l'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est comptabilisé à l'actif du bilan sous la rubrique « Goodwill ». Le goodwill se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence. Il correspond essentiellement à des éléments non identifiables tels que le savoir-faire et l'expertise-métier des équipes. Les goodwill négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat.

Les goodwill sont enregistrés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus. Lors de chaque acquisition, le Groupe peut opter pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est-à-dire que ce dernier est calculé en prenant en compte la juste valeur des intérêts minoritaires en date d'acquisition, et non pas uniquement leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise.

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Un test de dépréciation est réalisé pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill a été affecté, conformément à IAS 36, en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'UGT. Une UGT est le plus petit Groupe identifiable d'actifs qui génèrent des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs.

L'activité de QUOTIUM TECHNOLOGIES est centralisée sur son seul segment de marché, les licences d'utilisation de logiciels et prestations de services associées, les tests de dépréciation des actifs ont été réalisés au niveau du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES dans son ensemble.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une Unité Génératrice de Trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'Unité, au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'Unité.
En cas de perte de valeur, la dépréciation enregistrée au compte de résultat est irréversible.

Pour les autres actifs incorporels identifiés lors d'opérations de regroupement d'entreprises, se reporter à la note 2.5 Immobilisations incorporelles. Une entreprise est définie par IFRS 3 comme un ensemble intégré d'activités et d'actifs susceptibles d'être exploités et gérés dans le but de fournir un rendement (dividendes, coûts inférieurs ou autres avantages économiques) directement aux investisseurs.

2.3 Elimination des opérations internes au Groupe

Les transactions, les produits et les charges ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés.

2.4 Conversion des comptes exprimés en devises

Les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux de change historique.

Les comptes de résultat en devises sont convertis au taux moyen annuel. Les écarts de conversion résultant de ces différents taux sont comptabilisés dans les capitaux propres sous la rubrique « Réserves de conversion ».

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises sont converties sur la base du taux de change de clôture pour les opérations non couvertes.

Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en résultat financier.

2.5 Immobilisation incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

En règle générale, l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de 1 à 2 ans selon le mode linéaire.

Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont immobilisés en application de la norme IAS 38 et les frais de recherche sont maintenus

Dans les comptes de charges. Les frais de développement répondent aux critères de la norme :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou la vendre ;
- Capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;

- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle.

Les frais de développement répondent aux six critères de la norme et sont donc activés. Ces frais correspondent principalement aux charges de personnel associées à la phase de rédaction technique et de qualification des nouveaux produits. Cette phase précède la commercialisation de nouvelles versions ou de nouveaux produits. Ces frais ne peuvent être engagés qu'à partir du moment où la faisabilité technique des logiciels développés a déjà été démontrée. Les frais avant la phase de rédaction technique et de qualification du produit sont enregistrés dans les charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les frais de développement activés sont amortis linéairement sur 5 ans, correspondant à la durée moyenne de commercialisation des produits.

Les frais de recherche (en particulier la masse salariale des équipes dédiées à la recherche) sont entièrement passés en charges lorsqu'ils sont encourus.

2.6 Immobilisation corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés selon la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation.

Eléments constitutifs	Durée	Mode
Agencements et installations	8 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire

2.7 Créances clients et dettes

Les créances et dettes à court terme sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées sous forme de provision en cas de risque de non recouvrement. En particulier, les créances supérieures à six mois sont dépréciées à 100% par application du principe de prudence.

2.8 Autres actifs courants

Les autres actifs courants correspondent aux autres actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

2.9 Dépréciation des actifs

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritères, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

2.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit des disponibilités qui consistent en des dépôts sur des comptes courants, complètement liquides.

Les placements financiers, qualifiés d'équivalents de trésorerie, correspondent au portefeuille de Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) du Groupe. Le risque de moins-value est couvert le cas échéant par la constitution d'une provision. Ces SICAV sont mobilisables ou cessibles à tout moment et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Les ventes de placements financiers sont comptabilisées selon la méthode du « premier entré, premier sorti ».

2.11 Provisions

Les provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée. Une information est alors fournie en annexe.

2.12 Emprunts bancaires et Avances remboursables

Les emprunts bancaires et les instruments de dettes sont initialement enregistrés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Postérieurement à la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les avances remboursables sont évaluées à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale qui, dans la plupart des cas, correspond à la valeur nominale, puis au coût amorti. La société ne pratique pas les retraitements qui pourraient devoir s'appliquer au regard des normes IAS 20 et IAS 39 compte tenu du caractère jugé non significatif de ceux-ci.

2.13 Impôts exigibles et différés

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Il est comptabilisé en résultat net sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux adoptés et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera.

Fiscalité courante

La Contribution économique territoriale CET, instaurée par la loi de finances pour 2010, en remplacement de la taxe professionnelle, se compose de la contribution foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CFE, s'apparentant à la taxe professionnelle en matière de bases et de plafonnement, a été comptabilisée dans la rubrique Impôts & Taxes. Le Groupe a également qualifié la CVAE en tant que charge opérationnelle (donc hors champ de l'IAS 12).

Le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) a été déduit du résultat opérationnel et n'a pas d'impact sur le calcul de l'impôt.

Fiscalité différée

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporaires existant à la date de clôture et provenant de l'écart entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Les impôts différés actifs sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés car le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et les actifs et passifs d'impôts différés concernent les impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

2.14 Crédits d'impôts

Le crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en autres produits d'exploitation conformément à la norme IAS 20.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi est comptabilisé en diminution des charges de personnel conformément à la norme IAS 19.

2.15 Avantages au personnel

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer dans le cadre d'un régime à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

Ces cotisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont évalués en appliquant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19.

Cette méthode présente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

Les hypothèses actuarielles retenues pour déterminer l'engagement de la société sont les suivantes :

Hypothèses	31/12/2016	31/12/2015
Age de départ à la retraite	65 ans (départ volontaire)	65 ans (départ volontaire)
Profil de carrière	+2.5%/an	+2.5%/an
Turnover	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié
Taux d'actualisation	1.31%	1.7%
Table de mortalité	INSEE TV/TD 2009-2015	INSEE TV/TD 2007-2009

Les droits sont calculés selon le barème des droits relatifs aux départs volontaires à la retraite.

L'indemnité pour chaque salarié partant à la retraite est proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise. Elle est égale au montant le plus favorable pour le salarié entre celle définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise (SYNTEC) et celle définie par le code du travail.

La valeur inscrite au bilan au titre des avantages aux personnels et autres avantages à long terme correspond à la valeur actualisée des obligations futures. Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont

acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe comptabilise les écarts actuariels intégralement en capitaux propres. Aucun avantage n'est à constater sur les filiales.

Rémunérations des dirigeants

Les dirigeants comprennent les personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été, au cours de l'exercice, membres du Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2016, le Conseil d'administration comprenait 4 membres. Mme Elsane Guglielmino, administrateur depuis juin 2014, est salariée de la société Quotium Technologies depuis le 1^{er} septembre 2015 et assume les fonctions de Directeur du Développement. Elle a été nommée Président Directeur Général de la société Quotium Technologies à compter du 1^{er} octobre 2015 et ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat.

Sa rémunération se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération brute totale (1)	131	43
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail (3)	-	-
Autres avantages à long terme (4)	-	-
Paieement en actions (5)	-	-

- (1) Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature payés au cours de l'exercice hors charges sociales patronales. L'engagement de retraites (impact net sur le compte de résultat).
- (2) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour indemnités de départ ou de fin de contrat.
- (3) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour rémunérations et bonus conditionnels différés.
- (4) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options de souscription, d'achats d'actions ou d'attribution gratuite d'actions.

2.16 Actifs et passifs financiers

La juste valeur des créances clients, dettes fournisseurs et autres actifs et passifs est assimilée à leur juste valeur au bilan.

2.17 Résultat par action

Le « résultat de base par action » est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Les actions d'autocontrôle ne sont pas considérées comme des actions en circulation et viennent donc minorer le nombre d'actions prises en compte pour le résultat net par action.

Le résultat par action dilué introduit un effet dilutif. Ainsi, le résultat par action dilué est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions existantes au cours de l'exercice, ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, i.e. des actions pouvant être émises dans le cadre de la conversion des obligations convertibles.

2.18 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe correspond aux produits générés par les activités ordinaires, à savoir la vente de licences de logiciels, la fourniture de prestations de services (maintenance, conseil et formation) et la conclusion de contrats de distribution avec des tiers.

Licences

Les redevances provenant de licences vendues aux clients sont comptabilisées en chiffre d'affaires seulement si :

- (a) les risques et avantages importants inhérents à la propriété des licences ont été transférés à l'acheteur,
- (b) le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés,
- (c) le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable,
- (d) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe et les coûts encourus ou à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Maintenance Le Groupe propose en plus des contrats de ventes de logiciels des contrats de services de maintenance. Les prestations de maintenance étant payées d'avance et non remboursables, les revenus provenant de ces prestations sont différés et comptabilisés au *prorata temporis* sur la durée du contrat de maintenance (cf. produits constatés d'avance). Les contrats de maintenance sont généralement renouvelés par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an.

Prestations de service

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de conseil, formations et autres services d'assistance prévus par les contrats de licences est comptabilisé lorsque les services sont rendus et présenté distinctement du chiffre d'affaires des licences.

3 Périètre de consolidation

3.1 Eléments notables sur le périmètre de consolidation

Toutes les sociétés détenues directement ou indirectement par le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES sont consolidées.

3.2 Variation du périmètre de consolidation

Il n'y a pas eu de variation de périmètre au cours de l'exercice 2016.

3.3 Entités appartenant au périmètre de consolidation au 31 décembre 2016

Société du périmètre de consolidation	Pays	Date d'entrée dans le périmètre	31/12/2016			31/12/2015		
			Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
QUOTIUM TECHNOLOGIES SA	France	Mère	Mère	100,00	100,00	Mère	100,00	100,00
QUOTIUM DATAENTRY	France	19/12/2012	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
QUOTIUM CORP	Etats-Unis	20/10/2010	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
QUOTIUM LIMITED	Royaume-Uni	11/05/2006	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SEEKER LTD	Israël	25/10/2012	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00

IG: Intégration globale

NC: Non consolidée

4 Evénements significatifs

4.1 Vente des actifs technologiques de sécurité applicative

Pour rappel, en date du 20 juillet 2015, la société Quotium Technologies et ses filiales ont cédé les droits de propriété intellectuelle des actifs technologiques de sécurité applicative qu'elles avaient développés, dont le logiciel Seeker, à la société Synopsys Inc. Un montant d'1M€ avait été bloqué pendant une durée de 18 mois. Il a été libéré et versé à la société Seeker Security Ltd en février 2017.

4.2 Intégration fiscale

A compter du 1^{er} janvier 2015, et en application de l'article 223A du Code Général des Impôts, la société Quotium technologies a constitué un groupe d'intégration fiscale avec sa filiale Quotium Datasentry dont elle détient 100% du capital. En mars 2016, la société Technologies a procédé au rachat d'actions de la société Quotium Technologies portant sa participation à 96.22% du capital de sa filiale. L'exercice 2016 est donc un exercice de transition. Un nouveau groupe d'intégration fiscale a été constitué à partir du 1^{er} janvier 2017 dont la société Technologies est tête de groupe.

4.3 Contrat de liquidité

Le contrat de liquidité souscrit par la Société Quotium Technologies auprès de la société de bourse Portzamparc en juillet 2013 a pris fin le 16 octobre 2015. La société détient 1996 actions propres au 31 décembre 2016.

4.4 Avances conditionnées

Il s'agit d'avances remboursables dont les conditions de remboursement sont fixées contractuellement et sont liées au succès commercial du produit développé.

Dans le cadre de la liquidation du 1^{er} exercice de remboursement du contrat d'Assurance Prospection, nous avons remboursé à la COFACE en juin 2016 un montant de 24 K€. Le montant restant à payer est de 427 K€ au 31/12/2016.

Nous avons obtenu un prêt à taux Zéro pour l'innovation en juillet 2013 qui a été remboursé à hauteur de 90 K€ au cours de l'exercice 2016.

4.5 Crédits d'impôts

Le Groupe a poursuivi ses efforts en recherche et développement sur les logiciels du Groupe. Aucune dépense n'a été considérée comme éligible au crédit d'impôt recherche ou au crédit d'impôt innovation au titre de l'exercice 2016.

4.6 Fermeture du site de Toulouse

Compte tenu des difficultés économiques persistantes de la société Quotium Datasentry et en l'absence d'évolution favorable, une procédure de licenciement économique concernant l'ensemble des salariés de la société a été mise en œuvre en novembre 2016. La société Quotium Datasentry n'a plus d'effectif au 31 décembre 2016. Le site de Toulouse a été fermé en février 2017.

C. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

5 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

5.1 Immobilisations

Valeur brute	31/12/2015 valeur brute	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Reclassement	31/12/2016 valeur brute	31/12/2016 valeur nette
Frais de recherche & développement	1 214				-	-	1 214	-
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	5 329				-	-	5 329	-
Fonds commercial	4 506				-	-	4 506	-
Immobilisations incorporelles	11 048	-	-	-	-	-	11 048	-
Autres immobilisations corporelles	170	5			-		175	13
Immobilisations corporelles en cours	-				-		-	-
Immobilisations corporelles	170	5	-	-	-	-	175	13
Immobilisations corporelles et incorporelles	11 219	5	-	-	-	-	11 223	13
Immobilisations financières	62	-	-	(0)	-	(20)	41	41

Immobilisations financières

Au 31/12/2016, les immobilisations financières sont constituées essentiellement des dépôts de garantie de bureaux pris en location et du solde non utilisé du contrat de liquidité.

Détail des goodwill

En milliers d'euros	Ouverture	Dépréciation	Reclassement	Cession d'activité	Clôture
Goodwill	1 373				1 373
Dépréciation	(486)				(486)
Total goodwill net	887	-		-	887

En milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciation	Reclassement	Cession d'activité	Valeur nette
Goodwill 2006 (fusion Quotium Technologies)	486	(486)			-
Goodwill 2007 (fusion Technologies Software)	887				887
Goodwill 2009 (Hi-Stor Technologies)	0				0
Goodwill 2012 (Seeker Security Ltd)	0				0
Total Goodwill	1 373	(486)		-	887

Test de valeur

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des facteurs internes ou externes montrant que l'un de ces actifs a perdu de la valeur. Lorsque de tels facteurs existent, le Groupe calcule la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

L'UGT retenue pour les goodwill est constituée du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES dans son ensemble. La société évolue sur un secteur unique d'activité.

La valeur d'utilité est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F.) selon les principes suivants :

- les flux futurs de trésorerie actualisés après impôt sont établis à partir des plans prévisionnels d'activité à 5 ans élaborés par la direction du Groupe selon des hypothèses prudentes.
- l'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital.

Le taux de croissance utilisé est de 1% ; le taux d'actualisation après impôt ressort à 10 %.

La comparaison de la valeur comptable de l'UGT avec leur valeur d'utilité n'a abouti à aucune dépréciation au 31 décembre 2016.

5.2 Créances clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont constitués des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Avances et acomptes versés sur commandes	22	30
Clients et comptes rattachés - part < 1 an	1 253	1 581
Total Clients et comptes rattachés	1 275	1 611

Au 31/12/2016, 98% des créances sont inférieures à 30 jours (cf. § 6.1 gestion des risques).

5.3 Autres actifs non courants et Autres actifs courants

Les autres actifs non courants et courants sont constitués des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Créance sur cession d'actifs	-	1 000
Total Autres actifs non courants	-	1 000
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	1	1
Créances fiscales hors IS- part < 1an	61	182
Etat, Impôt sur les bénéfiques - part < 1an	-	154
Compte courant - part < 1 an	-	2 350
Charges constatées d'avance - part < 1 an	42	197
Autres créances	1 000	7
Total Autres actifs courants	1 104	2 890

Un montant d'1 M€ a été déposé dans un compte séquestre au moment de la vente des actifs technologiques de sécurité applicative en juillet 2015. Le montant a été libéré et réglé à la société Seeker Security Ltd en février 2017.

5.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Direction Financière du Groupe cherche à optimiser ses placements de trésorerie disponible tout en maintenant une trésorerie suffisante pour répondre à ses obligations financières à court terme.

La trésorerie et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Disponibilités	1 633	267
VMP - Autres placements	6 000	4 460
Total Trésorerie et équivalents	7 633	4 727

Les placements répondent à la définition de la norme IAS 7. Ils sont constitués d'OPCVM possédant la classification AMF « Monétaire Euro ». Il s'agit de placements à court terme (valorisation quotidienne) et dont la sensibilité aux évolutions de taux est faible. La sortie de ces placements peut se faire à tout moment et sans coût pour la société.

5.5 Actifs et passifs financiers

La juste valeur des créances clients, dettes fournisseurs et autres actifs et passifs est assimilée à leur juste valeur au bilan.

5.6 Capital

Au 31 décembre 2016, le capital de la société Quotium Technologies est constitué de 1 652 406 actions ordinaires dont la valeur nominale est de 1,60 €.

En octobre 2015, Technologies, actionnaire majoritaire de Quotium Technologies a procédé au rachat d'un bloc de 357 192 actions représentant 21.62% du capital social de la société Quotium Technologies auprès des actionnaires israéliens qui avaient bénéficié le 2 janvier 2014 du remboursement des ORA I.

En mars 2016, Technologies a acheté à la société Carlogy les 32 950 actions qu'elle détenait de la société Quotium Technologies, représentant 1.99% du capital social. Ce qui porte la participation de Technologies dans le capital de Quotium Technologies à 96.22%.

Dans le but de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut décider de verser des dividendes aux actionnaires, émettre de nouvelles actions et acheter ou vendre ses propres actions.

La répartition du capital au 31 décembre 2016 est la suivante :

Actionnaires	% du capital
Technologies SAS	96.22%
Autocontrôle	0.12%
Autre actionnariat au nominatif	1.10%
Actionnariat au porteur	2.56%
TOTAL	100.00%

5.7 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2015	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2016
Provisions pour pensions et retraites	319	10	(18)				311
Provisions pour litiges	202					(2)	200
Total Provision	522	10	(18)	-	-	(2)	511

Au 31 décembre 2016, les provisions pour risques et charges sont constituées des avantages postérieurs à l'emploi et de provisions pour litiges.

Sur avis de ses conseils, la société a maintenu une provision pour risque prud'homal à la clôture de l'exercice 2016.

Les hypothèses actuarielles sont rappelées en paragraphe 2.15.

Le montant de la provision retraite (311 K€) au 31 décembre 2016 résulte des effets combinés suivants:

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Engagement total comptabilisé à l'ouverture de l'exercice	319	324
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(7)	11
Charges d'intérêts	4	4
Ecarts actuariels	(5)	(21)
Reclassement des activités destinées à être cédées	0	0
Engagement total comptabilisé à la clôture de l'exercice	311	319

A noter

- que le changement du taux de référence du taux d'actualisation (IBOX pour l'exercice 2016) a pour effet de minorer de 17 930 € l'impact de la dotation sur l'exercice. La provision à l'ouverture aurait été inférieure de ce montant si le taux d'actualisation IBOX avait été retenu en 2015 (2.03%).
- que la provision retraite de Quotium DataSentry a été reprise sur l'exercice pour un montant de 18 169 € suite au départ des salariés.

Aucune indemnité de départ à la retraite n'a été versée au cours de l'exercice.

5.8 Emprunts et Avances remboursables

<i>En milliers d'euros</i>		31/12/2015	Nouveaux emprunts souscrits	Rembts de l'exercice	Effet change	31/12/2016	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an
Avances remboursables COFACE	(a)	451		(24)		427		427
Avances remboursables OSEO	(b)	428		(90)		338	90	248
Emprunts / avances remboursables		1 701	0	(114)	0	765	90	675

- (a) Paiement en juin 2016 d'un montant de 24 K€ au titre de la liquidation du 1^{er} exercice de remboursement du Contrat d'Assurance Prospection devant permettre au Groupe de financer ses dépenses liées à la prospection du marché américain. Le remboursement de cette avance, basé sur un pourcentage du chiffre d'affaires, s'étalera jusqu'en 2019.
- (b) Le solde de 338 K€ correspond à un prêt à taux zéro pour l'innovation octroyé par OSEO le 17 juillet 2013. Un montant de 22.5 K€ est remboursé chaque fin de trimestre depuis le 31 décembre 2015. Le prêt sera totalement remboursé en septembre 2020.

5.9 Impôts différés

Analyse de la charge d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Impôt sur les bénéfices	(23)	(695)
Impôts différés	(370)	577
Produit (charge) réel d'impôt	(393)	(118)

Rationalisation de la charge d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Résultat Net	711	4 363
Charge d'impôt réelle	(393)	(118)
Résultat taxable au taux Groupe de 33,33%	1 103	4 481
Taux d'impôt théorique de la société mère	33,33%	33,33%
Taux d'impôt théorique Groupe	(368)	(1 493)
Effet des différences de taux	(6)	748
Effets des différences de base	-	-
Effets des déficits non activés	(8)	-
Pertes / activation des déficits antérieurs / imputation déficits antérieurs non activés	-	1 108
Ecritures non fiscalisées / Différences permanentes	(11)	(481)
Charge d'impôt réelle	(393)	(118)
Taux effectif d'impôt	35,59%	2,63%

Origine des impôts différés actifs et passifs

	31/12/2016	31/12/2015
Reports fiscaux déficitaires activés	4	368
Provisions retraites et autres avantages au personnel	86	113
Différences temporaires fiscales	-	2
Autres	3	(20)
Elimination provisions internes	(139)	(139)
Actifs et passifs d'impôts nets	(46)	324

Reports déficitaires

Le déficit de l'exercice 2016 de la société Quotium Datasentry a été imputé sur les résultats de l'exercice 2016 du fait de l'intégration fiscale. En revanche, le déficit de Quotium Datasentry de l'exercice 2014, antérieur à l'intégration fiscale (259 K€), ainsi que le déficit de la société Seeker security Ltd (1 546 KNIS), n'ont pas été activés, le Groupe n'estimant pas avoir à date l'assurance de les recouvrer dans un délai raisonnable.

Evolution en 2016

En milliers d'euros	31/12/2015	Résultat consolidé	Capitaux Propres	Ecart de conversion	31/12/2016
Impôt différés actifs	324	(324)			0
Impôts différés passifs	0	(46)			(46)
Actifs et passifs d'impôts nets	324	(370)	0	0	(46)

5.10 Produits constatés d'avance

Il s'agit des contrats de maintenance facturés terme à échoir et relatifs à des périodes postérieures au 31 décembre 2016.

6 NOTES AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2016

6.1 Chiffre d'affaires

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Produits logiciels	431	141
Services et maintenance	2 926	3 743
Chiffres d'affaires	3 357	3 884

L'année 2016 se termine avec une baisse de 14% du chiffre d'affaire consolidé par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique à la fois par l'arrêt des contrats supports liés aux actifs cédés en juillet 2015 à la société Synopsys, et par les résiliations de certains contrats relatifs aux produits historiques notifiées en fin d'année 2015.

Deux clients représentent plus de 5% du chiffre d'affaires.

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée dans la note 6.6.

6.2 Charges de personnel et avantages

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et traitements	914	1 502
Charges sociales	349	559
Total	1 264	2 062
Effectifs moyens Groupe (ETP)	12	22

La ventilation des effectifs moyens (ETP) est la suivante au 31 décembre 2016 :

<i>Répartition des effectifs moyens (ETP)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Cadres	11	21
ETAM	1	1
Total	12	22

La baisse des effectifs est essentiellement liée à la vente des logiciels de Sécurité applicative, les équipes de R&D et commerciales de nos filiales à l'étranger ayant rejoint la société Synopsys Inc en juillet 2015.

6.3 Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions se présentent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(9)	(281)
Dotations aux provisions	-	(200)
Reprise de provisions	58	450
Total	50	(31)

Les mouvements de provision ont été détaillés dans le tableau 5.7

6.4 Autres charges et produits opérationnels courants et non courants

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Autres charges	(26)	(144)
Crédit d'impôt recherche	-	169
Autres produits	34	9
Autres produits et charges opérationnels courants	8	35
charges non récurrentes	-	(223)
Cession d'activité	-	5 369
Résultat opérationnel non courant	-	5 146

Aucune dépense n'a été considérée comme éligible au Crédit d'Impôt Recherche et au Crédit d'Impôt Innovation en 2016.

6.5 Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des valeurs mobilières (incl. mouvements sur plus-value des VMP)	33	25
Net des gains et pertes de change	(48)	24
Net des dotations et reprises de provisions	(58)	-
Charges d'intérêts liées aux engagements retraite	(4)	(5)
Total	(78)	43

6.6 Information sectorielle

Il n'y a pas de secteur opérationnel répondant aux critères de la norme IFRS 8. Le suivi de la performance financière, des risques et opportunités est effectué au niveau global de l'entreprise. Le Groupe évolue sur un secteur unique d'activité : les ventes de licences d'utilisations de logiciels et les prestations de services associées.

Les données de la filiale Israélienne ont été présentées dans la zone Europe.

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Europe	3 273	3 724
Etats-Unis	84	160
TOTAL	3 357	3 884

6.7 Engagements hors bilan :

Engagements donnés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Europe	1 037	1 111
Etats-Unis	0	0
TOTAL	1 037	1 111

✓ Loyers

Les loyers restant à courir jusqu'à la fin de la première période triennale du bail de location immobilière de la société Quotium Technologies (s'achevant le 30/06/2017) s'élèvent à 37 K€.

Il n'existe pas d'engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

✓ Garantie de passif

La société Synopsys Inc a bloqué le paiement du solde de la vente pour 1 M€ et a déposé cette somme sur un compte séquestre pour faire face à d'éventuels litiges relatifs aux actifs cédés .Le montant séquestré a été libéré en février 2017 pour son montant total et versé à la société Seeker Security Ltd.

6.8 Transactions entre parties liées

Technologies

La société Technologies est l'actionnaire principal de Quotium Technologies. Le dirigeant de la société Technologies est M. Michel Tibérini, administrateur de la société Quotium Technologies.

Technologies

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Flux de l'exercice		
Loyers et charges des locaux à Courbevoie	107	109
Fourniture de prestations de management par la société Technologies	350	1 200
Prestations comptables, administratives facturées à Technologies par Quotium	0	(5)
Refacturation de frais de Technologies à Quotium au titre des surfaces occupées	0	0
Intérêts d'emprunt		
Soldes bilantiels		
Prêts		
Créances clients	0	0
Avances de trésorerie	0	2 350
Compte-courant d'intégration fiscale		
Dettes fournisseurs	0	240

7 AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION AU 31 DÉCEMBRE 2016

7.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES :

En milliers d'euros	Cecaudit				Grant Thornton				Autres CAC			
	Montant 2016	%	Montant 2015	%	Montant 2016	%	Montant 2015	%	Montant 2016	%	Montant 2015	%
Audit,												
Commissariat aux comptes												
Certification, examen des comptes												
Quotium	17	100%	17	100%	26	68%	25	61%				
Services autres que la certification des comptes					1	3%	1	2%				
Autres filiales françaises					4	11%	5	12%				
Filiales étrangères					7	18%	10	24%	4	100%	15	100%
Sous-total	17	100%	17	100%	38	100%	41	100%	4	100%	15	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Acquisition, juridique et fiscal												
Autres												
Sous-total	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Total	17	100%	17	100%	38	100%	41	100%	4	100%	15	100%

7.2 Gestion des risques (risque de liquidité, risque de crédit, risque de taux d'intérêts)

Risque de crédit

Le Groupe ne présente pas de risque de crédit. Elle n'a pas recours à l'endettement bancaire

Risque de liquidité

A ce jour le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES ne présente pas de risque de liquidité. Sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie s'élevaient à 7 633 K€ au 31/12/2016.

L'analyse des créances clients échues en montant net de provisions sur créances clients est résumée ci-après :

En milliers d'euros	Échéances des créances clients				
	TOTAL	non échues	< 30 jours	31-60 jours	> 61 jours
Au 31/12/2016	1 275	616	639	21	0
en % du total	100%	48%	50%	2%	0%
	TOTAL	non échues	< 30 jours	31-60 jours	> 61 jours
Au 31/12/2015	1 611	964	647	0	0
en % du total	100%	60%	40%	0%	0%

Au 31/12/2016, 98% des créances sont inférieures à 30 jours.

Risque de taux

Les équivalents de trésorerie ne présentent pas de risques significatifs de variation de valeur en cas de variation des taux d'intérêt (cf. note 5.4). Les principaux critères de classification en équivalents de trésorerie (caractère négligeable du risque de variation de valeur, existence de valeurs liquidatives quotidiennes ou hebdomadaires ...) ont été revus au 31/12/2016.

Risque de change

<i>En milliers de devises</i>	USD	GBP	ILS
Actifs	74	11	0
Trésorerie	107	69	123
Passifs	(111)	(35)	(34)
Position nette de change	70	45	89
Taux de clôture / Euros	0,948677	1,167951	0,247054
Variation de 10 % à la baisse	1,043544	1,284747	0,271759
Sensibilité en K€	7	5	2

Les activités internationales du Groupe sont principalement réalisées dans la zone euro. Le Groupe est donc faiblement exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises. Les comptes des filiales étrangères étant établis dans des devises stables (USD, POUND, ILS), l'exposition du Groupe au risque de change est limitée. De surcroît, l'activité des filiales s'est fortement ralentie depuis la vente des actifs de sécurité informatique en juillet 2015.

7.3 Evénements postérieurs à la clôture

- La Cour d'appel de Versailles dans son arrêt du 9 février 2017 a infirmé le jugement rendu par le juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Nanterre le 6 janvier 2015 et a condamné in solidum les sociétés Technologies et Quotium technologies au paiement de dommages et intérêts pour la somme globale de 150 000 € +2000€ sur le fondement de l'article 700. Compte tenu des sommes déjà saisies sur les comptes bancaires en 2015, la société Quotium Technologies devrait récupérer un montant de 70 K€ dès exécution de l'arrêt.
- Les sociétés Quotium Technologies et Quotium Datasentry font partie d'un nouveau groupe d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2017, dont la maison mère, Technologies, est société tête du groupe.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Quotium Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Quotium Technologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Les paragraphes 2.2 et 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent la méthode d'évaluation des actifs d'exploitation et des goodwill. Nos travaux ont consisté à examiner cette méthode, à apprécier les données et hypothèses retenues ainsi que les évaluations qui en résultent. Nous avons par ailleurs vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Champs-sur-Marne, le 27 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Natascha Vignaux
Associée

Cecaudit International



Vincent Domon
Associé

COMPTES ANNUELS QUOTIUM TECHNOLOGIES SA

▪ ETATS FINANCIERS

• Bilan Actif

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12		Exercice N-1 31/12/2015 1	Ecart N / N-1		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	5 329 025	5 329 025				
	Fonds commercial (1)	5 566 406	3 056 406	2 510 000	5 510 000	3 000 000	54.45
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	119 157	106 317	12 840	16 389	3 549	21.66
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	844 118	674 647	169 471	169 471			
Créances rattachées à des participations	1 857 671	983 241	874 430	893 452	19 023	2.13	
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	73 697		73 697	73 697			
Total II	13 790 073	10 149 637	3 640 437	6 663 009	3 022 572	45.36	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 291 090		1 291 090	1 440 106	149 016	10.35
	Autres créances	41 838		41 838	2 507 723	2 465 886	98.33
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	6 016 636		6 016 636	4 461 619	1 555 018	34.85	
Disponibilités	1 314 812		1 314 812	130 415	1 184 397	908.18	
Charges constatées d'avance (3)	41 451		41 451	214 139	172 688	80.64	
Total III	8 705 827		8 705 827	8 754 001	48 175	0.55	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	22 495 900	10 149 637	12 346 264	15 417 010	3 070 746	19.92	

• Bilan Passif

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2016	12	31/12/2015	1	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 643 850)	2 643 850		2 643 850			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 775 029		3 775 029			
	Ecart de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	201 903		201 903			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	3 439 712		1 700 668	5 140 380	302.26	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 850 694		5 140 380	6 991 074	136.00	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	419		457	37	8.15		
Total I	8 210 219		10 060 950	1 850 732	18.40		
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées	764 115		878 580	114 465	13.03	
Total II	764 115		878 580	114 465	13.03		
PROVISIONS	Provisions pour risques	258 302		200 000	58 302	29.15	
	Provisions pour charges	311 517		301 214	10 303	3.42	
	Total III	569 819		501 214	68 605	13.69	
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	2 018			2 018		
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	224 512		494 827	270 315	54.63		
Dettes fiscales et sociales	488 790		1 002 106	513 316	51.22		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes			33 841	33 841	100.00		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	2 086 791		2 445 491	358 701	14.67	
	Total IV	2 802 111		3 976 265	1 174 155	29.53	
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		12 346 264		15 417 010	3 070 746	19.92	

• **Compte de résultat (Première Partie)**

	Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	2 737 743	417 920	3 155 663	3 386 773	231 110	6.82
Chiffre d'affaires NET	2 737 743	417 920	3 155 663	3 386 773	231 110	6.82
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				452 512	452 512	100.00
Autres produits			33 912	272	33 640	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			3 189 574	3 839 556	649 982	16.93
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			826 153	2 033 579	1 207 425	59.37
Impôts, taxes et versements assimilés			36 536	29 600	6 936	23.43
Salaires et traitements			689 701	646 928	42 773	6.61
Charges sociales			289 109	322 474	33 365	10.35
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 502	7 959	543	6.82
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			3 000 000		3 000 000	
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			10 303	204 926	194 623	94.97
Autres charges			24 901	140 843	115 942	82.32
Total des Charges d'exploitation (II)			4 885 205	3 386 308	1 498 897	44.26
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 695 631	453 248	2 148 879	474.11
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

• **Compte de résultat (Seconde Partie)**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2016 12	31/12/2015 1	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	13 964	9 224	4 741	51.40
Autres intérêts et produits assimilés (3)	27 189	24 763	2 426	9.80
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		4 400 167	4 400 167	100.00
Différences positives de change	765	67 159	66 395	98.86
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	945		945	
Total V	42 863	4 501 313	4 458 450	99.05
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	180 893	1 014 272	833 379	82.17
Intérêts et charges assimilées (4)	137	0	137	NS
Différences négatives de change	845	5 858	5 013	85.57
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	379		379	
Total VI	182 254	1 020 130	837 876	82.13
2. Résultat financier (V-VI)	139 392	3 481 182	3 620 574	104.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 835 022	3 934 430	5 769 453	146.64
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 033	1 322	1 711	129.45
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 000 002	3 000 002	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	342	601	259	43.05
Total VII	3 375	3 001 925	2 998 550	99.89
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 222 752	1 222 752	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 218	3 218	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	305	44	261	600.51
Total VIII	305	1 226 013	1 225 708	99.98
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 070	1 775 911	1 772 841	99.83
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	18 742	569 961	551 219	96.71
Total des produits (I+III+V+VII)	3 235 812	11 342 793	8 106 981	71.47
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 086 506	6 202 413	1 115 907	17.99
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 850 694	5 140 380	6 991 074	136.00

ANNEXES

▪ PRESENTATION DE LA SOCIETE

Quotium Technologies SA, « La Société », est un éditeur de logiciels, spécialisé dans la conception, le développement et la maintenance de solutions logicielles innovantes dans des environnements technologiques variés. En tant qu'éditeur de logiciels, la Société est la seule détentrice des sources des produits qu'elle commercialise et possède ainsi 100% des droits de propriété intellectuelle des logiciels développés.

▪ REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2016-07 du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence. Les comptes annuels ont ainsi été établis dans le but de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Non compensation,
- Intangibilité du bilan d'ouverture.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées, dans leur valeur brute à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, soit au coût d'acquisition ou de production compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilisation attendue par la Société. En outre, depuis le 1^{er} janvier 2005, la Société doit réaliser un test de dépréciation lorsqu'un indice interne ou externe laisse penser qu'un élément d'actif corporel ou incorporel a pu perdre notablement de sa valeur.

Dans les cas où la valeur actuelle (valeur la plus élevée entre la valeur d'usage et la valeur vénale) des immobilisations devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, ramenant la valeur nette comptable à la valeur actuelle.

Lorsqu'une dépréciation est enregistrée, la base amortissable de l'élément déprécié est modifiée ainsi que son plan d'amortissement. Le plan d'amortissement est susceptible d'être à nouveau modifié si l'actif recouvre ultérieurement de sa valeur.

Les règles résultant de l'application des règlements CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 et CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 n'ont pas d'incidence sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et n'affectent pas leur comparabilité avec les comptes des exercices précédents.

Les frais de recherche et de développement ne sont pas immobilisés. Ils sont comptabilisés dans les postes de charges par nature au fur et à mesure des dépenses.

Le fonds de commerce est constitué principalement d'éléments incorporels. Il fait l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur d'utilité est estimée en fonction des flux de trésorerie futurs et des prévisions budgétaires.

- Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation.

Nature des immobilisations	Durée	Mode
Logiciels :		
- pour les besoins de fonctionnement	1 an	Linéaire
- développés ou acquis en vue de leur commercialisation	5 ans	Linéaire
Agencements et installations	8 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation, de créances rattachées à des participations ou de prêts à des filiales, participations ou parties liées.

La valeur brute est définie par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

A la date de clôture, la société examine pour chaque filiale la valeur des immobilisations financières, identifie les événements, internes ou externes qui indiqueraient que ces immobilisations ont perdu de la valeur et compare, pour chaque filiale, leur valeur nette comptable avec leur valeur d'utilité. La société apprécie la valeur d'utilité des immobilisations financières sur la base de leur situation nette comptable à la date de clôture.

La différence entre l'investissement net et la valeur d'utilité fait l'objet d'une dépréciation imputée prioritairement aux titres de participation puis aux prêts et créances rattachées et, le cas échéant, aux avances en compte courant. Si la valeur d'utilité est négative, une provision pour risque peut venir en complément.

- Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu, et de la différence entre leur valeur d'inventaire et leur valeur comptable.

- Conversion des éléments en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes de change latentes non compensées font l'objet d'une provision pour perte de change.

- impôts différés

En conformité avec les textes réglementaires comptables en vigueur, la Société ne comptabilise pas d'impôt différé dans ses comptes annuels sociaux. Seuls les impôts exigibles sont ainsi comptabilisés.

- Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les liquidités en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les disponibilités sont constituées de dépôts sur des comptes courants ou de placements liquides (SICAV et comptes à terme).

Les comptes à terme sont enregistrés à leur valeur nominale. Les intérêts courus non échus sur ces titres sont enregistrés à la clôture.

La Société s'est constituée un portefeuille de SICAV. Ces SICAV sont considérées comme des valeurs mobilières de placement (VMP). Elles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les ventes de VMP sont comptabilisées selon la méthode du premier entre, premier sorti. Les moins-values latentes sur VMP sont provisionnées, alors que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

- Provisions règlementées

Elles sont constituées des amortissements dérogatoires. L'amortissement comptable des immobilisations corporelles est effectué d'après le mode linéaire. L'amortissement selon le mode dégressif est utilisé pour le calcul de l'amortissement fiscal des biens qui peuvent en bénéficier. La différence entre l'amortissement fiscal et comptable est enregistrée en amortissements dérogatoires.

- Provisions pour risques et charges

Les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- Le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de manière précise
 - l'incidence économique est négative pour la Société, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société provient de trois sources principales : les ventes de licence des logiciels, les services associés de maintenance et les prestations de conseil et de formation.

Les redevances provenant de licences vendues aux clients sont comptabilisées en chiffre d'affaires seulement si :

- les risques et avantages importants inhérents à la propriété des licences ont été transférés à l'acheteur,
- la Société ne continue ni à être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés,
- le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la Société et,
- les coûts encourus ou à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

La Société propose en plus des contrats de ventes de logiciels, des contrats de services de maintenance. Les prestations de maintenance étant payées d'avance et non remboursables, les revenus provenant de ces prestations sont différés et comptabilisés au *pro rata temporis* sur la durée du contrat de maintenance (cf. produits constatés d'avance). Les contrats de maintenance sont généralement renouvelés par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an.

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de conseil, formations et autres services d'assistance prévus par les contrats de licences est comptabilisé lorsque les services sont rendus et présenté distinctement du chiffre d'affaires des licences.

- Autres produits d'exploitation

Ils sont principalement constitués des revenus de royalties facturées aux filiales en pourcentage de leurs ventes de licences et maintenances. Ces revenus sont reconnus dans le chiffre d'affaires sur la période des services rendus.

- Estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux règles comptables applicables, la Société procède à des estimations et fait des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations financières fournies à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est donc possible que les résultats réels puissent différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations effectuées concernent plus particulièrement les immobilisations incorporelles et financières.

▪ NOTES RELATIVES AU BILAN

1.1 Actif immobilisé

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	10 895 432	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers	34 374		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	79 830		4 953
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	114 204		4 953
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	2 598 220		103 568
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	73 697		
TOTAL	2 671 917		103 568
TOTAL GENERAL	13 681 553		108 521

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			10 895 432	10 895 432
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements aménagements divers				34 374	34 374
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				84 783	84 783
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL				119 157	119 157
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations			0	2 701 789	2 701 789
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières				73 697	73 697
TOTAL			0	2 775 485	2 775 485
TOTAL GENERAL			0	13 790 073	13 790 073

• Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de logiciels complètement amortis et de fonds de commerce.

Le fonds de commerce fait régulièrement l'objet d'analyses et d'évaluations en fonction des flux de trésorerie futurs. Compte tenu des événements de l'année et des prévisions d'activité, il a été décidé de déprécier le fonds de commerce pour un montant de 3 000 000 € à la clôture de l'exercice 2016.

- Immobilisations financières

La société Seeker Security Ltd a perçu en février 2017 le montant séquestré par la société Synopsys Inc dans le cadre de la vente des actifs de sécurité informatique réalisée en juillet 2015, ce qui lui a permis de rembourser complètement l'avance faite par sa maison mère Quotium Technologies en mars 2017 pour un montant de 874 430 €.

La société Quotium Technologies a poursuivi son soutien financier à sa filiale Quotium DataSentry durant l'exercice 2016 à hauteur de 99 K€.

1.2 Amortissements

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 329 025			5 329 025
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers	26 668	3 878	0	30 546
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	71 147	4 624	0	75 771
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	97 815	8 502	0	106 317
TOTAL GENERAL	5 426 841	8 502	0	5 435 342

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 878				
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	4 624			305	342
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	8 502			305	342
TOTAL GENERAL	8 502			305	342

1.3 Etats des Créances et Dettes

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 857 671	874 431	983 240
Prêts			
Autres immobilisations financières	73 697	54 278	19 419
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 291 090	1 291 090	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	507	507	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	41 331	41 331	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	41 451	41 451	
TOTAL	3 305 745	2 303 086	1 002 659
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 018	2 018		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	224 512	224 512		
Personnel et comptes rattachés	73 675	73 675		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	74 847	74 847		
Impôts sur les bénéfices	18 742	18 742		
Taxe sur la valeur ajoutée	306 455	306 455		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	15 071	15 071		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 086 791	2 086 791		
TOTAL	2 802 111	2 802 111		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	114 465			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

- *Etat-impôt sur les bénéfices*

Il s'agit essentiellement de la charge d'impôt de l'année du groupe d'intégration fiscale composé de Quotium Technologies SA et de sa filiale détenue à 100%, Quotium DataSentry, pour un montant de 23 006 €. La société bénéficie d'un crédit de 4 264 € au titre du Credit d'Impôt Compétitivité Emploi qui vient diminuer la charge d'impôt.

- *Produits constatés d'avance*

Il s'agit des contrats de maintenance facturés à terme à échoir et relatifs à des périodes postérieures au 31 décembre 2016.

1.4 Variation des Capitaux Propres

Variation des capitaux propres	Solde au 31/12/15	Affectation du résultat	Provisions réglementées	Résultat 2016	Solde au 31/12/16
Capital social	2 643 850				2 643 850
Primes d'émission	3 775 029				3 775 029
Réserve légale	201 903				201 903
Autres réserves					
Report à nouveau	(1 700 668)	5 140 380			3 439 712
Résultat de l'exercice	5 140 380	(5 140 380)		(1 850 694)	(1 850 694)
Provisions réglementées	457		(37)		419
Variation des capitaux propres	10 060 950	0	(37)	(1 850 694)	8 210 219
Dividendes					
Situation nette	10 060 950	0	(37)	(1 850 694)	8 210 219

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 6 juin 2016 a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2015 de 5 140 K€ en report à nouveau dont le montant a ainsi été porté à 3 440 K€.

1.5 Provisions inscrites au Bilan

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Reconstitutions minières et pétroliers					
Investissements					
Hausse des prix					
Amortissements dérogatoires	457	305	342		419
Prêts installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL	457	305	342		419

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	301 214	10 303			311 517
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	200 000	58 302			258 302
TOTAL	501 214	68 605			569 819

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	56 406	3 000 000			3 056 406
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation	674 647				674 647
Sur autres immobilisations financières	860 650	122 591			983 241
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	1 591 703	3 122 591			4 714 294
TOTAL GENERAL	2 093 374	3 191 501	342		5 284 532
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		3 010 303			
financières		180 893			
exceptionnelles		305	342		

- *Provisions pour litiges*

Sur avis de ses conseils, la société a maintenu une provision pour risque prud'homal à la clôture de l'exercice 2016.

- *Provisions pour risques*

Compte tenu des difficultés de sa filiale Quotium Datasentry, la société a décidé d'enregistrer dans ses comptes une provision pour risques de 58 302 € en complément de la dépréciation totale de sa créance sur sa filiale.

- *Provision pour indemnités de départ à la retraite*

Les droits sont calculés selon le barème des droits relatifs aux départs volontaires à la retraite à 65 ans. Les principales hypothèses sont les suivantes :

Hypothèses	2016	2015
Age de départ à retraite	65 ans (départ volontaire)	65 ans (départ volontaire)
Profil de carrière	2,5%/an	2,5%/an
Turnover	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié
Taux d'actualisation	1,31%	1,70%
Table de mortalité	INSEE TV/TD 2009-2015	INSEE TV/TD 2007-2009

La variation de la provision au bilan se décompose comme suit en Keuros :

Engagement total comptabilisé à l'ouverture de l'exercice 2015	301
Coût des services rendus au cours de l'exercice	11
Charges d'intérêts	4
Prestations servies	0
Ecarts actuariels (départs, taux d'actualisation, etc.)	-11
Engagement total comptabilisé à la clôture de l'exercice 2016	312

A noter que le changement du taux de référence du taux d'actualisation (IBOX pour 2016) a pour effet de minorer de 17 930 € l'impact de la dotation sur l'exercice. La provision à l'ouverture de l'exercice s'élève à 301 214 € alors qu'elle se serait élevée à 283 284 € avec le taux IBOX de l'année 2015 (2.03%).

Aucune indemnité de départ à la retraite n'a été versée au cours de l'exercice.

- *Provisions pour dépréciation des titres de participation et des créances rattachées à des participations*

Le risque de non-recouvrement des créances subsiste pour certaines filiales, et la Société Quotium Technologies SA a décidé de déprécier la valeur de sa participation dans les dites filiales à hauteur des situations nettes négatives.

▪ **NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**

2.1 Ventilation du chiffre d'affaires (en K€)

RUBRIQUES	FRANCE	HORS FRANCE	31/12/2016	31/12/2015
Produits	396		396	122
Maintenances et prestations Ingénierie	2 342	418	2 760	3 265
TOTAL	2 738	418	3 156	3 387

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de produits de maintenance sur les ventes réalisées en France et à l'étranger ainsi que de produits liés aux prestations, aux formations dispensées, ainsi qu'aux ventes de licences et de logiciels. On observe sur l'année une baisse du chiffre d'affaire de 7% due essentiellement à la résiliation de certains contrats de maintenance relatifs aux produits historiques.

2.2 Autres charges externes (en K€)

RUBRIQUES	2016	2015
Locations et charges locatives	122	132
Personnel extérieur à l'entreprise	390	1 101
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	224	399
Autres	90	402
TOTAL	826	2 034

Le montant des honoraires et autres prestataires de l'exercice 2015 s'explique par l'opération de cession finalisée en juillet 2015.

2.3 Charges de personnel (en K€)

RUBRIQUES	2016	2015
Rémunération	690	647
Charges sociales	289	322
TOTAL	979	969

RUBRIQUES	2016	2015
Ingénieurs et cadres	7	9
Administratif	1	1
Total effectif au 31/12	8	10

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENT DONNES	MONTANT
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	36 838
- Bail engagement jusqu'au 30/06/2017	
TOTAL	36 838
ENGAGEMENT RECUS	MONTANT
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus:	
TOTAL	

FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

3.1 Contrat de liquidité

Le contrat de liquidité signé avec la société de bourse Portzamparc en juillet 2013 a pris fin le 16 octobre 2015 suite à l'augmentation de la participation de l'actionnaire majoritaire, Technologies SAS, dans le capital de Quotium Technologies SA. Pour rappel, Technologies SAS détient 96.22% du capital de la société Quotium Technologies. La société Quotium Technologies détient 1 996 actions propres au 31/12/2016.

3.2 Crédit d'impôts

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 28 février 2013, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en créance d'impôt. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société a comptabilisé un CICE de 4 264 € en crédit d'impôt.

Le CICE a permis de réaliser, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 un certain nombre de dépenses permettant à la Société de poursuivre ses efforts de développement.

3.3 Rémunération des dirigeants

Pour rappel, depuis le 1^{er} septembre 2015, Madame Elsane Guglielmino est salariée de la société Quotium Technologies et perçoit en qualité de Directeur du Développement, une rémunération mensuelle brute de 10 667 € à laquelle se rajoute un avantage en nature de 264 € mensuels relatif à l'utilisation d'un véhicule de fonction. Elle a été nommée Président Directeur Général de la société Quotium Technologies le 1^{er} octobre 2015 et n'est pas rémunérée au titre de son mandat.

3.4 Entreprises et parties liées (en K€)

<i>Postes en K€</i>	2016	2015
Bilan		
Prêts et créances rattachées à des participations	1 858	1 754
Avances en trésorerie	-	2 350
Créances clients et comptes rattachés	119	1
Autres créances (intégration fiscale)	-	-
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	2	242
Résultat		
Prestations comptables		17
Royalties liées à la distribution des produits	-	-
Produits financiers	14	9
Charges d'exploitation	(457)	(1 293)
Charges exceptionnelles	-	(1 000)

3.5 Valeurs mobilières de placement

La trésorerie est suivie en date de valeur. L'excédent est placé en OPCVM possédant la classification AMF « Monétaire Euro » se caractérisant par leur liquidité et leur faible niveau de risque.

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'établissent à 7,3 M€. Les produits de placements financiers et les intérêts sur avances consenties à ses filiales se sont élevés à 42 K€ sur l'exercice 2016.

3.6 Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre de l'exercice 2016, les honoraires des commissaires aux comptes au titre de la mission de vérification annuelle et au titre de la vérification des informations sociales, environnementales et sociétale s'élèvent à 47 100 € dont 63% ont été versés à GRANT THORNTON et 37% à CECAUDIT INTERNATIONAL.

3.7 Evénements postérieurs à la clôture

La société Quotium Technologies fait partie d'un nouveau groupe d'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2017, dont sa mère, la société Technologies SA, est société tête du groupe.

La Cour d'appel de Versailles, dans son arrêt du 9 février 2017, a infirmé le jugement rendu par le juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Nanterre le 6 janvier 2015, et a condamné les sociétés Technologies et Quotium Technologies in solidum au paiement de dommages et intérêts à hauteur de 150 000 € + 2000 € sur le fondement de l'article 700. Compte tenu des sommes déjà saisies sur les comptes bancaires en 2015, la société Quotium Technologies devrait récupérer un montant de 70 K€ dès exécution de l'arrêt.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination Siège social	Capital Capitaux propres	Q.P. Détenu Divid.encaiss.	Val. Brute Titres Val. Nette Titres	Prêts avances. Cautions	Chiffres d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
Quotium Technologies Limited Lincoln House-300 High Holborn London WC1V 7JH - Grande Bretagne	1 489 14 015	100%	1 489 1 489	0	81 711 509
Quotium Corp 575 Madison Avenue, 25th floor NY NY10022-Etats-Unis	1 7 659	100%	1 1	0	84 188 1 299
Quotium Datasentry 84/88 bd de la Mission Marchand 92411 Courbevoie-France	104 640 (966 528)	100%	104 647 0	983 241	158 052 (184 099)
Seeker Security Ltd	2 163 (737 109)	100%	737 982 167 982	874 430	0 (32 006)
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
AUTRES TITRES					

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Quotium Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Quotium Technologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les paragraphes « Immobilisations incorporelles et corporelles » et « Immobilisations financières » des Règles et méthodes comptables de l'annexe exposent les principes d'estimation des immobilisations incorporelles et financières. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons pris connaissance des procédures d'élaboration de ces estimations par la direction, analysé les résultats des travaux effectués par la société et vérifié le caractère approprié de l'information communiquée dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Champs-sur-Marne, le 27 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Natascha Vignaux
Associée

Cecaudit International



Vincent Domon
Associé

RAPPORT DE GESTION

1. Activité, résultats et situation financière

1.1. Evénements marquants de l'exercice

- Vente des actifs technologiques de sécurité applicative le 20 juillet 2015 à la société Synopsys INC et libération en février 2017 de la somme bloquée dans un compte séquestre pour son montant total soit 1 M€.
- Intégration fiscale
- Contrat de liquidité
- Avances conditionnées
- Crédits d'impôts
- Fermeture du site de Toulouse

Se référer à la note 4 des comptes consolidés au 31/12/2016.

1.2. Evénements postérieurs à la clôture

- Arrêt de la Cour d'appel de Versailles du 9 février 2017
- Nouveau groupe d'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2017.

Se référer à la note 7.3 des comptes consolidés au 31/12/2016.

1.3. Présentation des comptes annuels

1.3.1. Commentaires sur les comptes annuels de Quotium Technologies SA

Les comptes annuels de QUOTIUM TECHNOLOGIES S.A. ont été examinés et arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 19 avril 2017.

Les comptes de la Société ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux principes comptables généralement admis. Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan, s'élève à 12.3 M€. Le capital social est composé de 1 652 406 titres de 1,60 euros de nominal.

L'annexe comptable fait partie intégrante des comptes annuels.

Dettes fournisseurs

Conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et aux articles consécutifs L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, la décomposition du solde des dettes QUOTIUM TECHNOLOGIES à l'égard des fournisseurs est la suivante :

Répartition en %	2016	2015
Dettes fournisseurs non échues	100%	100%
dont :		
- à 30 jours	100%	100%
- entre 30 jours et 45 jours		
- au-delà de 45 jours		
Dettes fournisseurs échues	0%	0%

Conformément à l'article L233-3 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune prise de participation n'a eu lieu au cours de l'exercice 2016.

Le compte de résultat de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA pour l'exercice 2016 est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

RESULTATS	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
Chiffre d'affaires (C.A.)	3 156	3 387
Résultat d'exploitation (REX)	-1 695	453
<i>REX en % du C.A.</i>	<i>-54%</i>	<i>13%</i>
Résultat financier	-139	3 481
Résultat exceptionnel	3	1 776
Résultat Net (R.N.)	-1 851	5 140
<i>R.N. en % du C.A.</i>	<i>-59%</i>	<i>152%</i>

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de produits de maintenance sur les ventes réalisées en France et à l'étranger ainsi que de produits liés aux prestations , aux formations dispensées , ainsi qu'aux ventes de licences et de logiciels .La baisse du chiffre d'affaires de l'ordre de 7% par rapport à l'an dernier est due essentiellement à la résiliation de certains contrats de maintenance relatifs aux produits historiques.

en K€	2016	2015	Var. en K€
Produits logiciels	396	122	274
Services de maintenance, conseil	2 760	3 265	-505
Total	3 156	3 387	-231

Le fonds de commerce fait régulièrement l'objet d'analyses et d'évaluations en fonction des flux de trésorerie futurs. Compte tenu des événements de l'année et des prévisions d'activité, il a été décidé de déprécier le fonds de commerce pour un montant de 3 M€ à la clôture de l'exercice, ce qui explique essentiellement la perte de l'exercice de 1.9M€.

Activités des filiales

Les filiales ne détiennent pas d'actif économique stratégique. Les filiales en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis sont des filiales commerciales dont l'objet est la distribution des produits logiciels du Groupe, la fourniture de services de maintenance de premier niveau, et de services de conseil.

QUOTIUM TECHNOLOGIES Ltd (Royaume-Uni) et QUOTIUM Corp (Etats-Unis)

Le chiffre d'affaire de l'exercice 2016 s'élève à 68k£ pour la filiale britannique et à 93K\$ pour la filiale américaine, en baisse respectivement de 67% et de 48% par rapport à l'an dernier.

L'arrêt de la distribution du produit Seeker a fortement impacté ces filiales, qui s'étaient concentrées ces dernières années sur le développement de ce produit.

Pour rappel, les salariés ont rejoint la société Synopsys Inc au début du second semestre 2015.

SEEKER SECURITY LTD (Israël)

La filiale israélienne était dédiée au développement des logiciels de sécurité applicative. Elle a vendu les droits de propriété intellectuelle de ses actifs technologiques à la société Synopsys Inc. Les salariés de cette filiale ont tous rejoint la société Synopsys Inc en juillet 2015.

QUOTIUM DATASENTRY (France)

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 158 K€, en baisse de 4% par rapport à l'an dernier, et a enregistré une perte nette de 184 K€. Compte tenu des difficultés économiques persistantes et de l'absence de perspective de redressement à court et moyen terme de cette société, la Direction a initié une procédure de licenciement à l'encontre de l'ensemble des salariés en novembre 2016 et a fermé le site de Toulouse en février 2017. La société Quotium Technologies a décidé de provisionner la valeur totale de sa participation dans sa filiale et de constituer une provision pour risque à hauteur de la situation nette négative.

1.3.2 Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe Quotium Technologies

Les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards ou IFRS) édictées par l'International Accounting Standard Board (IASB) applicables au 31 décembre 2016, telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'incidence de l'application des normes effectives depuis le 1^{er} janvier 2016.

Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2016

Le compte de résultat consolidé de QUOTIUM TECHNOLOGIES pour l'exercice 2016 est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires	3 357	3 884
Charges de personnel	(1 264)	(2 062)
Charges externes	(927)	(2 496)
Impôts et taxes	(43)	(39)
Dotations aux amortissements et aux provisions	50	(31)
Autres charges et produits opérationnels	8	35
Résultat opérationnel courant	1 181	(708)
Résultat opérationnel non courant	0	5 146
Résultat opérationnel	1 181	4 438
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6	3
Coût de l'endettement financier	(4)	(5)
Autres charges et produits financiers	(80)	45
Résultat financier	(78)	43
Résultat net avant impôts	1 103	4 481
Impôts exigibles	(23)	(695)
Charges/Produits d'impôts différés	(370)	577
Charges et produits non récurrents	0	0
Résultat net	711	4 363
Résultat net des activités destinées à être cédées	0	0
Résultat net consolidé	711	4 363
Nombre d'actions (hors action en auto contrôle)	1 650 410	1 650 410
Résultat par action (€/action)	0,43	2,64
Résultat dilué par action (€/action)	0,43	2,64

Le chiffre d'affaire consolidé de l'année 2016 est en recul de 14% par rapport à l'année dernière. Cette baisse s'explique à la fois par l'arrêt des contrats supports liés aux actifs cédés en juillet 2015 à la

société Synopsys Inc, et par les résiliations de certains contrats relatifs aux produits historiques notifiées en fin d'année 2015.

Etat de la situation financière consolidée au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres consolidés s'établissent à 6.5 M€ versus 5.7 M€ au 31 décembre 2015.

Le Groupe continue à bénéficier au 31/12/2016 d'avances remboursables et de prêt à taux Zéro à hauteur de 765 K€.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 7.6 M€. La variation de trésorerie de 3M€ sur l'année 2016 s'explique d'une part par le cash-flow de l'activité généré sur l'exercice, et d'autre part par le remboursement par sa maison mère en juin 2016 de l'avance de trésorerie de 2.3M€ que Quotium Technologies lui avait consentie en fin d'année 2015.

1.4. Perspectives 2017 du Groupe

Le taux d'érosion de 16% des contrats de maintenance a été supérieur à celui attendu avec, toutefois des dispersions fortes par lignes de produits. Le taux d'érosion des revenus de maintenance devrait globalement se stabiliser à hauteur de 10% en 2017.

L'activité en 2017 restera centrée sur le développement et la maintenance des logiciels historiques du Groupe.

La trésorerie reste confortable et permet d'envisager sereinement les développements à venir.

1.5. Recherche et Développement

Conformément aux articles L.225-100 et L.232-1.II du Code de Commerce, sont ici présentées les activités en matière de recherche et de développement menées par le Groupe.

	Exercice 2016	Exercice 2015
	Total	Total
Dépenses en K€ (frais de personnel)	611	1 175
<i>En % du CA consolidé</i>	<i>18%</i>	<i>30%</i>
Effectif moyen	12	14
<i>En % de l'effectif global</i>	<i>50%</i>	<i>64%</i>

Le poids de la R&D demeure toujours significatif dans le groupe.

1.6. Facteurs de risque

A la date du présent rapport il n'existe aucun facteur de nature gouvernementale, économique budgétaire, monétaire ou politique récent pouvant influencer sensiblement sur nos opérations.

Les autres facteurs de risque (risque de liquidité, risque de crédit, risque de taux d'intérêt et risque de change) sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés (note 7.2).

La société n'a pas une politique de recours aux instruments de couverture des risques de taux ou de change, compte tenu des faibles enjeux.

1.7. Affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 1.850.694 € pour la société QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Nous vous proposons de l'affecter en totalité au report à nouveau dont le montant sera ainsi porté à 1.589.018 €.

2. Informations juridiques

2.1 Les dirigeants

Les mandataires sociaux de QUOTIUM TECHNOLOGIES sont :

- **Monsieur Michel TIBERINI**, dont le mandat d'administrateur a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2015 pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- **Monsieur Albert ALCABAS**, dont le mandat d'administrateur a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 6 juin 2016 pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer en 2022 sur les comptes clos le 31 décembre 2021. Il est administrateur indépendant, membre du comité d'audit.
- **Madame Elsane GUGLIELMINO**, Président Directeur Général à compter du 1^{er} octobre 2015 pour la durée restant à courir au titre de son mandat d'administrateur soit à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- **Monsieur Dominique BOURRA**, administrateur nommé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2013 et dont le mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2018.

Mandats, fonctions et nombre d'actions des dirigeants et mandataires sociaux de la SA durant l'exercice

Les mandats et fonctions des dirigeants et membres du conseil d'administration exercés durant l'exercice sont les suivants :

M. Michel TIBERINI

- Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (nommé par l'Assemblée Générale du 30 juin 2015)
- Président de TECHNOLOGIES SAS,
- Président de QUOTIUM TECHNOLOGIES Inc,
- Président de QUOTIUM TECHNOLOGIES Ltd,
- Président de QUOTIUM Corp,
- Président de QUOTIUM DATASENTRY,
- Président de SEEKER SECURITY LTD (nommé le 7/11/2013),
- Gérant de Carlogy SARL,
- Co-gérant d'Artistic Records SARL,
- Co-Gérant de Holditec SARL,
- Représentant de TECHNOLOGIES SAS dans Yachting Motion,

Il détient 1 action de la société Quotium Technologies SA.

M. Albert ALCABAS

- Administrateur QUOTIUM TECHNOLOGIES (nommé par l'Assemblée Générale du 30 juin 2010),

Il détient 100 actions de la société Quotium Technologies SA.

M. Dominique BOURRA

- Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (nommé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2013),

Il détient 1 action de la société Quotium Technologies SA.

Mme Elsane GUGLIELMINO

- Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (nommé par l'Assemblée Générale du 18 juin 2014), et Président Directeur Général depuis le 1^{er} octobre 2015.
- Co-Gérant de Holditec SARL,

Elle détient 1 action de la société Quotium Technologies SA.

2.2 Rémunérations et avantages

Aucune résolution visant à attribuer des jetons de présence aux administrateurs, n'a été soumise à l'Assemblée Générale au cours de l'exercice 2016.

En dérogation aux recommandations de l'AFEP-MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, la société n'a pas souhaité introduire une part variable dans la rémunération de son Président Directeur Général (PDG).

Monsieur Michel Tiberini, administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES n'a perçu, au cours de l'exercice 2016 et des exercices précédents, aucune rémunération directe de la part de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES ou de ses filiales. Monsieur Michel Tiberini est rémunéré par la

société TECHNOLOGIES (société mère de QUOTIUM TECHNOLOGIES) depuis le 1^{er} mars 2016. Des prestations de management sont facturées à ce titre à la société QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Madame Elsane Guglielmino bénéficie d'un contrat de travail au sein de Quotium Technologies depuis le 1^{er} septembre 2015 et perçoit une rémunération au titre de ses fonctions de Directeur du Développement.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Michel Tibérini – Administrateur	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	177 056	91 415
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Albert ALCABAS – Administrateur	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Dominique Bourra – Administrateur	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Elsane Guglielmino – Président Directeur Général	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice	131 390	42 668
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Tableau récapitulatif des rémunérations des Présidents Directeurs Généraux (en euros)

Michel TIBERINI, Président Directeur Général jusqu'au 30 septembre 2015	Exercice 2016		Exercice 2015	
	dues au titre de l'année (à partir du 01/03/2016)	versées au cours de l'année (à partir du 01/03/2016)	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
- rémunération fixe (1)	145 000	145 000	88 373	88 373
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature (dont voiture de fonction (dont logement (2)))	32 056	32 056	3 042	3 042
TOTAL	177 056	177 056	91 415	91 415

(1) En 2016, la société TECHNOLOGIES a refacturé à sa filiale QUOTIUM TECHNOLOGIES des prestations de management (assistance commerciale, financière et stratégique) à hauteur de 350 000 €, figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés. Ces prestations intègrent en 2016 notamment la quote-part de la rémunération fixe annuelle de Michel Tibérini et les coûts de fonctionnement des Directions Générale, Administrative et Financière.

(2) A compter du 25 mai 2016,

Elsane GUGLIELMINO, Président Directeur Général à compter du 1 octobre 2015	Exercice 2016		Exercice 2015	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
- rémunération fixe	128 222	128 222	42 668	42 668
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature (voiture de fonction)	3 168	3 168	-	-
TOTAL	131 390	131 390	42 668	42 668

Engagements de toute nature pris par la société QUOTIUM TECHNOLOGIES au bénéfice de ses mandataires sociaux.

Mandataires sociaux	Contrat de travail chez QUOTIUM TECHNOLOGIES, ses filiales ou la société contrôlante (TECHNOLOGIES)	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cession ou du changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non concurrence
Michel Tiberini Date début de mandat : 30/06/2005 Date de fin de mandat : 2020	NON	NON	NON	NON
Albert Alcabas Date début de mandat : 30/06/2010 Date de fin de mandat : 2021	NON	NON	NON	NON
Dominique Bourra Date début de mandat : 28/06/2013 Date de fin de mandat : 2018	NON	NON	NON	NON
Elsane Guglielmino Président Directeur Général Date début de mandat : 18/06/2014 Date de fin de mandat : 2019	OUI	NON	NON	NON

Options de souscription ou d'achat consenties et/ou levées au cours de l'exercice 2016

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
MICHEL TIBERINI	NEANT		
ALBERT ALCABAS			
DOMINIQUE BOURRA			
ELSANE GUGLIELMINO			
TOTAL			

Actions de performance attribuées et/ou devenues disponibles au cours de l'exercice 2016

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisitions
MICHEL TIBERINI			
ALBERT ALCABAS			
DOMINIQUE BOURRA			
ELSANE GUGLIELMINO			
TOTAL			

NEANT

2.3 Titres de la société

Information sur l'actionariat

Les informations reçues du teneur de la comptabilité sociale des actions de notre société, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, font ressortir qu'au 31 décembre 2016, les actionnaires nominatifs disposant d'une participation significative dans le capital de notre société détiennent les actions dénombrées ci-après :

Actionnaires	AU 31 DECEMBRE 2016		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Technologies SAS	1 589 869	96,22%	97,18%
Autre actionariat au nominatif	18 373	1,11%	1,28%
Actionariat au porteur	42 168	2,55%	1,47%
Titres auto-détenus	1 996	0,12%	0,07%
TOTAL	1 652 406	100%	100%

En mars 2016, la société Technologies a racheté à sa société sœur Carlogy les actions qu'elle détenait dans la société Quotium Technologies. Cette transaction s'est faite au prix unitaire par action de 4.75 €

Le contrat de liquidité mis en place en juillet 2013 avec la société Portzamparc a été arrêté le 16 octobre 2015.

Au 31 décembre 2016, la société détenait 1996 actions acquises au cours moyen de 16.20 €.

Transactions réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées sur les titres de la société (art. 223-26 du Règlement général de l'AMF)

Néant

Participation des salariés au Capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du C. Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société. Au 31 décembre 2016, la société n'a pas mis en place de plan d'épargne entreprise ou de fonds d'actionnariat.

L'Assemblée Générale du 6 juin 2016 a été appelée à se prononcer sur le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés. Ce projet de résolution a été refusé à l'unanimité.

Acquisition par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale du 06/06/2016 avait autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des rachats d'actions en une ou plusieurs fois, jusqu'à 5% des actions de la société, pendant une durée de 18 mois venant à échéance le 6 décembre 2017. Nous soumettrons à la prochaine Assemblée l'autorisation de reconduire cette disposition pour une nouvelle durée de 18 mois.

Autorisation accordée	Date de l'Assemblée Générale	Échéance de l'autorisation	Utilisation faite de l'autorisation	Limitations fixées par l'Assemblée Générale
Autorisation de rachat jusqu'à 5% des actions de la société, (soit 82 620 actions)	6/06/2016	6/12/2017		Montant maximal du programme : 826 200 € Prix d'achat maximum de 10 € par action

Autorisation sollicitée	Date de l'Assemblée Générale	Échéance de l'autorisation	Utilisation faite de l'autorisation	Limitations fixées par l'Assemblée Générale
Autorisation de rachat jusqu'à 5% des actions de la société, (soit 82 620 actions)	1/06/2017	1/12/2018		Montant maximal du programme : 826 200 € Prix d'achat maximum de 10 € par action

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action QUOTIUM TECHNOLOGIES par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un plan d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'attribution d'actions de la société par remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société,
- l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes :

La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues dans le capital de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES sont décrites dans la partie « information sur l'actionnariat ».

Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double (art. 18 - 4° des statuts).

Il n'existe pas de pactes d'actionnaires en vigueur à ce jour.

Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires.

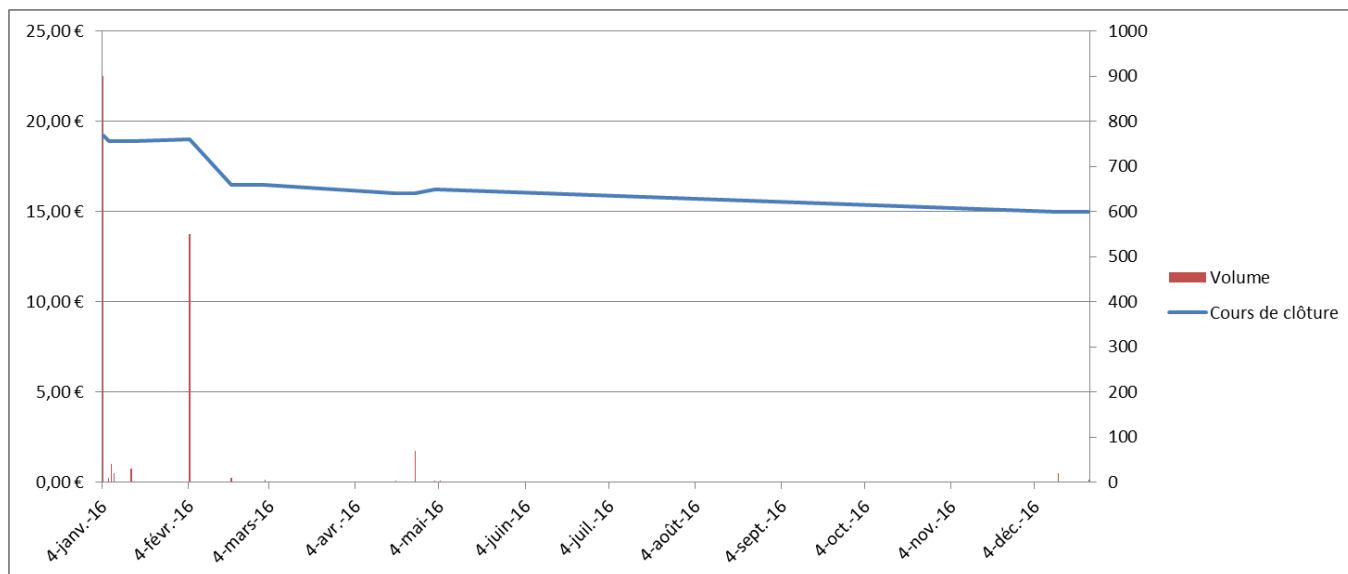
La modification des statuts de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration en cas de révocation.

Les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein du conseil d'administration ne font l'objet d'aucune particularité par rapport aux textes légaux.

Evolution du cours de l'action entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016

Le traitement des titres s'effectue au « fixing ».



(Source : NYSE Euronext)

Le flottant représente 3.7 % du capital. La liquidité du titre est très réduite. 1672 titres ont été échangés en 2016 soit une baisse de 80% des échanges par rapport à l'an dernier.

2.4 Autres informations

Dépenses visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts (articles 223 quater et 223 quinquès du C.G.I.)

Nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent aucune charge ou dépense somptuaire visées par l'article 39.4 du Code Général des Impôts.

Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce (concerne QUOTIUM TECHNOLOGIES SA)

- **Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

Convention conclue avec la société TECHNOLOGIES

Personne concernée : Monsieur Michel TIBERINI, Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES et Président de TECHNOLOGIES.

- Convention d'assistance dans la politique stratégique, commerciale et financière

Le Conseil d'Administration du 6 septembre 2016 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de prestations du 2 janvier 2012.

L'objet de cette convention est la mise en place d'une politique globale de développement entre TECHNOLOGIES et QUOTIUM TECHNOLOGIES et ses filiales, qui partagent des intérêts communs et notamment la mise en place de sa politique stratégique et financière, ne disposant pas en interne des compétences requises. Compte-tenu de la baisse d'activité suite à la vente des actifs

technologiques de sécurité informatique, la société TECHNOLOGIES a ajusté le montant de sa prestation à un forfait annuel de 350 000 € HT à compter de l'exercice 2016.

Au titre de cette convention, la charge totale comptabilisée par notre société s'élève à 350 000 € pour l'exercice 2016.

Convention conclue avec la société QUOTIUM CORP

Personne concernée : Monsieur Michel TIBERINI, Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES et Président de QUOTIUM CORP.

➤ **Convention d'assistance de gestion (Administration des ventes, facturation et recouvrement)**

Le Conseil d'Administration du 6 septembre 2016 a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance de gestion.

Suite au départ des salariés lors de la vente des actifs technologiques de sécurité informatique en 2015, la société QUOTIUM CORP n'a plus disposé des moyens humains au sein de sa structure pour suivre et gérer l'activité de la société. Elle a donc fait appel aux ressources de QUOTIUM TECHNOLOGIES pour assurer le suivi client, la gestion des contrats, la facturation et les opérations de recouvrement. Une convention entre QUOTIUM CORP et QUOTIUM TECHNOLOGIES a été signée le 1^{er} septembre 2016.

Au titre de cette convention, le produit total comptabilisé par notre société s'élève à 56 921 € (60 000 \$).

Convention conclue avec la société QUOTIUM TECHNOLOGIES LTD

Personne concernée : Monsieur Michel TIBERINI, Président de QUOTIUM TECHNOLOGIES LTD.

➤ **Convention d'assistance de gestion (Administration des ventes, facturation et recouvrement)**

Le Conseil d'Administration du 6 septembre 2016 a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance de gestion.

Suite au départ des salariés lors de la vente des actifs technologiques de sécurité informatique en 2015, la société QUOTIUM TECHNOLOGIES LTD n'a plus disposé des moyens humains au sein de sa structure pour suivre et gérer l'activité de la société. Elle a donc fait appel aux ressources de QUOTIUM TECHNOLOGIES pour assurer le suivi client, la gestion des contrats, la facturation et les opérations de recouvrement. Une convention entre QUOTIUM TECHNOLOGIES LTD et QUOTIUM TECHNOLOGIES a été signée le 1^{er} septembre 2016.

Au titre de cette convention, le produit total comptabilisé par notre société s'élève à 61 901 € (53 000 £).

• ***Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie***

Concernant les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs, celles-ci ont été communiquées aux Commissaires aux Comptes qui donneront toute indication, dans leur rapport spécial, sur la poursuite au cours de cet exercice de ces conventions.

Conformément à l'ordonnance du 31 juillet 2014, les conventions réglementées conclues antérieurement, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice, sont soumises à votre examen.

Convention poursuivie avec la société TECHNOLOGIES

➤ Bail commercial

Le Conseil d'Administration du 16 septembre 2014 a autorisé la prise à bail par notre société d'un local commercial appartenant à la société TECHNOLOGIES SAS, situé à Courbevoie (92400), 84/88 bd de la Mission Marchand. Le bail commercial a été conclu pour une durée de neuf ans commençant à courir à compter du 1^{er} juillet 2014, et venant à la suite du bail précédemment conclu.

Au titre de l'exercice 2016, la charge comptabilisée par notre société s'élève à 107 392 €. Notre société a versé un dépôt de garantie, dont le montant s'élève à 19 419 €.

Convention poursuivie avec Madame Elsane GUGLIELMINO, Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES

➤ Cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail.

Le Conseil d'Administration du 21 septembre 2015 a nommé Madame Elsane GUGLIELMINO, Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA, à compter du 1^{er} octobre 2015.

Il est rappelé qu'elle est liée par un contrat de travail à durée indéterminée depuis le 1^{er} septembre 2015 et qu'elle occupe les fonctions de Directeur du Développement. Sa rémunération annuelle brute au titre de son contrat de travail s'élève à 128 000 €, à laquelle se rajoute un avantage en nature de 3 168 € annuel relatif à l'utilisation d'un véhicule de fonction. Elle n'est pas rémunérée au titre de son mandat social.

Au titre de cette convention, la charge totale comptabilisée par notre société s'élève à 194 500 € pour l'exercice 2016 (charges sociales incluses).

Il est précisé que le Président Directeur Général ne perçoit une rémunération qu'au titre de l'exécution de son contrat de travail et non à raison de son mandat de Président Directeur Général et qu'en conséquence aucun élément n'est à soumettre à l'approbation des actionnaires pour cette dernière dans le cadre des nouvelles dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce introduit par la loi du 9 décembre 2016 dite loi Sapin II.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires de Quotium Technologies

Délégation	Plafond	Date d'autorisation (résolution)	Utilisation au cours de l'exercice	Durée de la délégation
Autorisation de rachat jusqu'à 5% des actions de la société, (soit 82 620 actions)	Montant maximal du programme 826 200 € Prix d'achat maximum de 10€ par action	6/06/2016	néant	6/12/2017

3. Informations non financières, sociales et environnementales

Le décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif à la mise en œuvre de l'article 225 du Grenelle II nous invite à présenter les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux pertinents pour notre Groupe.

En tant qu'éditeur de logiciels, nos intérêts et nos enjeux porteront plus particulièrement sur nos collaborateurs, principale richesse de notre Groupe et sur nos clients au cœur de notre développement.

Les informations du présent rapport concerneront le Groupe implanté dans quatre pays : France, Israël, Royaume-Uni, Etats-Unis. Il est toutefois rappelé que le Groupe a cédé ses actifs technologiques de sécurité applicative en juillet 2015 à la société Synopsys Inc, et que les salariés des sociétés étrangères ont rejoint la société Synopsys à la même date. Les effectifs visés ci-après concernent donc uniquement la France.

Le Groupe est à la recherche de nouveaux axes de développement, toujours à l'étude à ce jour. L'effectif du groupe étant de 8 personnes au 31 décembre 2016, il faudra relativiser les données chiffrées du présent rapport pour tenir compte du périmètre limité de l'étude. Les paragraphes suivants s'attacheront à rappeler les valeurs et politique du Groupe qui ont prévalu jusqu'ici, et qui resteront en vigueur dans le cadre du développement futur.

I. Informations sociales

Le Groupe fait de sa gestion des Ressources Humaines un élément clé de sa stratégie. Sa politique sociale passe par une vigilance:

- sur le niveau de rémunération. Des revues annuelles d'augmentation de salaires sont faites par la Direction financière du Groupe.
- sur l'harmonisation des salaires entre sociétés du Groupe pour éviter la discrimination et favoriser la mobilité interne
- sur le niveau d'expertise technique des collaborateurs (formation à la demande)
- sur les performances individuelles et l'adéquation au poste et aux attentes du collaborateur. Un entretien annuel est réalisé entre le collaborateur et son manager qui donne lieu à une évaluation formelle. Pour permettre une transparence dans les échanges et une relation unique entre les deux parties, l'évaluation n'est transmise au service du personnel qu'en cas de problème.
- sur les entretiens professionnels réalisés dans le cadre de la loi relative à la formation professionnelle du 5 mars 2014. Cet entretien permet de faire le point sur le parcours professionnel, l'équilibre entre la charge de travail et la vie personnelle et les attentes en matière d'évolution professionnelle.

Il en résulte une stabilité des équipes (turnover faible/ ancienneté importante).

Structure des effectifs

L'effectif total au 31 décembre 2016 est de 8 collaborateurs dont 7 cadres, tous situés en France. Ce pourcentage élevé témoigne du haut niveau de qualification de nos collaborateurs.

Tous les contrats de travail sont à durée indéterminée.

Répartition de l'effectif total par sexe	31-déc.-16	
	en valeur	%
Hommes	6	75%
Femmes	2	25%
TOTAL	8	100%

La population féminine ne représente que 25% des effectifs, mais ce ratio se situe dans les standards de notre secteur. Il évolue parmi les jeunes embauchés. A noter que la Présidente de la société Quotium Technologies est une jeune femme.

Âge moyen et répartition par âge

Suite à la vente des activités de sécurité applicative en juillet 2015 et à la fermeture de notre site de Toulouse en décembre 2016, le poids des activités historiques au sein du Groupe s'est renforcé. L'équipe de R&D en charge de nos produits historiques sont des développeurs seniors experts. L'âge moyen de l'entreprise a sensiblement augmenté et se situe à 52 ans au 31 décembre 2016.

Age moyen et répartition par âge (en %)	Groupe/France
au 31 décembre 2016	
moins de 25 ans	0%
25-29 ans	7%
30-34 ans	0%
35-39 ans	10%
40-44 ans	0%
45-49 ans	12%
50-54 ans	13%
55-59 ans	27%
60 ans et plus	31%
TOTAL	100%

Ancienneté moyenne et répartition par ancienneté

Au 31 décembre 2016, l'ancienneté moyenne du Groupe est de 24 ans.

Répartition des effectifs par ancienneté (en %)	Groupe/France
au 31 décembre 2016	
Moins de 5 ans	14%
5-9 ans	0%
10-14 ans	7%
15-19 ans	22%
20-24 ans	7%
25-29 ans	7%
30 ans et plus	43%
TOTAL	100%

L'ancienneté importante des collaborateurs est notamment le reflet de la politique de gestion des Ressources Humaines soucieuse de fidéliser ses collaborateurs et vigilante sur leurs conditions de travail.

Dans le cadre des entretiens d'appréciation annuels, il est demandé aux différents managers de faire, entre autres, un bilan sur les actions de formation envisagées pour maintenir l'employabilité des collaborateurs et leur permettre d'évoluer au sein du Groupe.

Politique de recrutement

La Direction Générale s'attache à mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines visant à recruter des personnes aux horizons divers, disposant des compétences nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités. De par la taille de notre Groupe, notre politique de recrutement vise à s'entourer de profils autonomes, polyvalents et force de proposition.

Turnover

Turnover par zone géographique (en %)	Groupe/ France
Turnover	33%

4 collaborateurs ont quitté l'entreprise au cours de l'exercice 2016, dont 3 dans le cadre d'une procédure de licenciement économique concernant le site de Toulouse.

Rémunérations

La politique de rémunération de Quotium Technologies se fonde sur des rémunérations motivantes et équitables compte tenu des spécificités du secteur d'activité, des conditions du marché local de l'emploi et des performances individuelles.

Rémunération moyenne (en %)	Groupe/France
Moins de 2 000 euros	0%
De 2 000 à 3 000 euros	0%
De 3 001 à 4 000 euros	25%
De 4 001 à 5 000 euros	12%
De 5 001 à 6 000 euros	25%
Plus de 6 000 euros	38%
TOTAL	100%

Compte tenu de la séniorité des équipes et de leur niveau d'expertise, le salaire moyen mensuel du Groupe est de 5 957 euros en 2016. La grille de salaires proposés par le Groupe se positionne très au-dessus de notre secteur d'activité.

Les salariés bénéficient d'une augmentation générale indexée sur l'évolution du coût de la vie et d'augmentations individuelles *pro-meritis*. Il est tenu compte des évolutions internes. La cohérence des rémunérations par rapport au marché est vérifiée annuellement. La Direction Générale veille à une égalité de traitement en termes de rémunération et d'évolution de carrière entre les hommes et les femmes.

Politique d'actionnariat salarié

Il n'a pas été mis en place de plan d'actionnariat salarié.

Organisation du travail et absentéisme

L'horaire hebdomadaire moyen pour tous les salariés à temps plein est de 35 heures, sauf pour les cadres en forfait jours par an.

Il n'y a pas de contrats à temps partiel au sein du Groupe.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme au sein du Groupe Quotium Technologies est peu significatif. La cause principale d'absentéisme est la maladie.

Taux d'absentéisme par motif (en%) Groupe/France

Maladie	4%
Congés Maternité/Paternité	0%
Absences rémunérées (événements familiaux)	0%
Autre type d'absence	1%
Taux global d'absentéisme	5%

Il n'a pas été enregistré d'accident de travail ou de maladie professionnelle au cours de l'exercice 2016, ni au cours des années précédentes.

Relations sociales

Les dernières élections du personnel organisées en septembre 2014 ont donné lieu à un PV de carence ; aucune candidature n'ayant été présentée.

La taille du Groupe et son organisation (peu de niveaux hiérarchiques intermédiaires) permettent une facilité d'accès aux instances dirigeantes.

Dispositif de communication interne

Le Groupe dispose d'un intranet sur lequel les salariés peuvent consulter de nombreuses informations et actualités relatives aux ressources humaines, à la formation. Il est également possible pour les collaborateurs d'émettre des suggestions.

Hygiène et sécurité

L'activité du Groupe d'édition de logiciels ne présente pas de risque majeur pour la santé et la sécurité des collaborateurs.

Compte tenu de la taille du Groupe, il n'existe pas de CHSCT. Le Document Unique de gestion des risques est mis à jour régulièrement et validé par l'Inspection du Travail et la Médecine du Travail.

La société Quotium Technologies ne dispose que d'un site situé à Courbevoie. Les locaux sont situés dans un immeuble récent, respectant les normes de sécurité, effectuant les vérifications en vigueur et offrant une ergonomie des postes de travail. De plus, les collaborateurs bénéficient des actions mises en place au sein de l'immeuble pour assurer la sécurité des occupants et préserver leur santé :

- présence de sauveteurs secouristes du travail (vérification régulière de leur compétence),
- tests d'évacuation de l'immeuble deux fois par an,
- accès à un restaurant d'entreprise permettant une prise de repas équilibrés et diversifiés...

Développement des collaborateurs

Le Groupe évalue les performances de ses collaborateurs, chaque année, au cours d'un entretien individuel. Il permet de détecter les points forts et axes d'amélioration de chaque salarié, de mieux connaître ses aspirations d'évolution et de proposer, en cohérence avec la stratégie du Groupe, des actions concrètes pour l'accompagner dans ses projets de carrière. La formation constitue un de ces outils. Elle permet l'acquisition ou l'approfondissement de compétences nouvelles et favorise les échanges à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe.

Elles sont essentiellement effectuées suite aux demandes des salariés. Au cours de l'exercice 2016, les heures de formation réalisées ont essentiellement porté sur l'amélioration des compétences linguistiques et sur l'apprentissage des premiers gestes de secours. Les salariés du groupe ont bénéficié de 21 heures de formation sur la période.

Egalité de traitement

Egalité homme-femme

La mixité professionnelle fait partie intégrante de la culture du Groupe. A responsabilité équivalente, il n'y a pas d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. Les femmes sont présentes au sein des instances dirigeantes et à la Présidence du Conseil d'administration de Quotium Technologies.

Emploi des personnes handicapées

Le Groupe n'a pas employé de travailleur handicapé au sens de l'AGEFIPH au cours de l'exercice 2016.

Politique de lutte contre les discriminations

La Direction Générale veille à ce que les équipes managériales appliquent scrupuleusement une politique de non-discrimination et intègre cette notion dans le cadre de ses recrutements.

Respect des conventions internationales

Les pays dans lesquels sont implantées nos sociétés sont tous membres de l'OIT (l'Organisation Internationale du Travail) et appliquent des règles en matière de droit du travail plus exigeantes que celles préconisées par cette organisation, notamment en matière de condition de travail. Sous le contrôle et l'impulsion de la Direction Financière du Groupe, des politiques et des pratiques de respect de l'égalité des chances et d'absence de discrimination (sexe, race, religion, politique,...) sont appliquées. Ces pratiques induisent également le respect de la liberté syndicale et bien entendu, celui des personnes.

II. Informations environnementales

De par son activité de prestation de services et de par sa taille, le Groupe a un impact faible sur l'environnement. Ainsi, les thématiques suivantes sont jugées non pertinentes :

- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;
- la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité ;
- l'utilisation des sols ;
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique ;
- les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité.

La société n'a, actuellement, pas de système en place permettant de suivre et d'obtenir des données chiffrées sur les consommations des ressources (gaz, électricité, ..), les émissions de CO₂ de l'entreprise (information non disponible).

Pour autant, le groupe est fortement sensibilisé à ces questions.

Dans le cadre d'un programme expérimental, le Groupe s'est en effet engagé dans une démarche environnementale et responsable pour laquelle il a obtenu en octobre 2011 la marque Envol (Engagement Volontaire de l'entreprise pour l'environnement). Le Groupe réalise des actions de sensibilisation (campagnes d'affichage et d'information régulières) auprès des salariés.

Cet engagement volontaire de la société Quotium Technologies SA traduit une véritable volonté de la Direction de s'inscrire dans une démarche environnementale et de fédérer ses collaborateurs autour de cet état d'esprit.

Nos actions portent principalement sur :

- **une sensibilisation continue des collaborateurs** par le biais d'affichage ou de l'intranet qui permet de diffuser des gestes éco-citoyens au sein de l'entreprise :
 - *sur le plan de la consommation énergétique* : extinction des ordinateurs et des matériels électriques, extinction des lumières après le départ, gestion centralisée du chauffage et de la climatisation avec bornage des températures et arrêt automatique, maintenance préventive des appareils électriques, remplacement des éclairages par des ampoules faible consommation...
 - *Sur le plan du tri et du recyclage des déchets* : tri et recyclage du papier, des piles et des consommables liés aux imprimantes.
 - *sur le plan de la maîtrise des consommations de papier* : dématérialisation de divers circuits administratifs (absences/congés...), paramétrage par défaut des imprimantes en noir et blanc...
 - *sur le plan des transports* : incitation à utiliser les transports en commun, utilisation des systèmes audio et de vidéoconférence afin de limiter les déplacements professionnels...
- **une politique d'achats** visant à acquérir des produits plus respectueux de l'environnement. Le Groupe achète notamment du papier dont l'impact sur l'environnement est faible (Ecolabel européen), des cartouches d'encre recyclables et diverses fournitures utilisant des matériaux recyclés.

III. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Impact territorial, économique et social de l'activité de l'entreprise

Du fait de sa taille, l'impact territorial, économique et social de la société est limité. Le Groupe n'a pas mis en place d'action spécifique dans ce domaine.

Relation avec les établissements d'enseignement

Le Groupe participe au financement de certaines grandes écoles en France par le versement de sa taxe d'apprentissage.

Par ailleurs, il s'attache à tisser des liens avec les institutions éducatives locales afin de faire connaître ses métiers à travers des offres de stage, de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Sous-traitance et fournisseurs

Le Groupe a peu recours à la sous-traitance en raison de son domaine d'expertise. La société n'a pas jugé pertinent de mettre en place des contrôles spécifiques quant aux comportements responsables des fournisseurs et sous-traitants, à l'exception des attestations d'absence de travail clandestin qui peuvent être demandées.

Relation avec les parties prenantes

Relation avec les actionnaires :

L'actionnariat du Groupe est constitué principalement de la société TECHNOLOGIES qui détient 96.22% du capital au 31/12/2016.

Une adresse mail est dédiée aux actionnaires qui peuvent adresser leurs questions éventuelles à l'entreprise. Par ailleurs, la gestion des titres est confiée à un acteur de forte notoriété sur le marché, capable de répondre à toute demande des actionnaires tant en France qu'à l'étranger.

Relation avec les collaborateurs :

La structure à taille humaine du Groupe permet une proximité et un contact quotidien de l'ensemble des collaborateurs avec la Direction. Cela assure également l'interaction des différents services du Groupe.

L'ensemble des collaborateurs du Groupe sont réunis lors d'un séminaire annuel visant à définir les orientations et objectifs de l'entreprise et de ses principaux collaborateurs.

Loyauté des pratiques

Santé et sécurité des consommateurs

Nos logiciels s'adressent aux entreprises. Ils n'exposent pas les utilisateurs à des risques sanitaires ou relatifs à leur sécurité.

Gestion des données personnelles (clients ou collaborateurs)

- Protection des données collaborateurs :

Les données du logiciel de comptabilité et du logiciel de paie sont stockées sur des serveurs isolés. Un sous réseau (Virtual LAN) a été créé pour accéder à ses informations, seuls les utilisateurs habilités y ont un droit d'accès.

- Protection des données clients :

La société ne gère pas sur son réseau de fichier ou base de données provenant de ses clients.

L'outil CRM dans lequel sont renseignées les données des contrats client est uniquement accessible à partir du réseau interne. Seules les personnes habilitées y ont accès avec un mot de passe individuel.

Prévention des risques de corruption

Ayant des volumes d'achat restreints, le Groupe est faiblement exposé au risque de corruption. De plus au-delà d'un certain seuil, plusieurs fournisseurs sont systématiquement consultés et mis en concurrence avant d'engager la société.

En conformité avec nos procédures, tout engagement de dépense doit être établi par le demandeur et signé par la Direction Financière.

Actions menées en faveur des Droits de l'Homme

La nature des services délivrés n'a pas donné l'occasion d'engager d'actions particulières dans ce domaine.

IV. Note méthodologique

Ce rapport est le résultat de la compilation des données chiffrées et des informations qualitatives transmises par les filiales à la Direction du Groupe, qui, en charge de l'établissement du reporting RSE, s'est assurée de la cohérence des données transmises, puis les a consolidées dans ce présent rapport.

Le processus de collecte des informations et indicateurs RSE est revu et optimisé chaque année. Un effort de sensibilisation est assuré régulièrement auprès des contributeurs afin de s'assurer de l'appropriation du reporting et de renforcer également la fiabilisation des données.

Pour l'année 2016, seule la société Quotium Technologies est concernée par ce rapport.

Périmètre du reporting :

Les informations du présent rapport concernent l'ensemble des filiales consolidées dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2016.

Période concernée par le reporting :

L'ensemble des informations fournies dans le reporting RSE du Groupe couvre une période de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre 2016, correspondant à l'exercice fiscal de la société.

Outils et données :

Les informations qualitatives et quantitatives contenues dans ce reporting RSE ont été collectées en conformité avec les procédures en vigueur au sein du Groupe. Elles ont été recueillies au format papier et informatique auprès des différents interlocuteurs.

Les données sociales sont collectées par le biais du logiciel de paie de notre prestataire et de notre outil de suivi des absences Figgo.

Reporting social :

Les indicateurs sociaux sont établis pour l'ensemble des effectifs du Groupe.

Contrôle :

Les données sont issues de nos systèmes d'information, éléments clefs de notre contrôle interne. Elles sont vérifiées avec les données comptables et de paie. Elles font également l'objet de contrôles de cohérence par rapport aux résultats des années précédentes corrigés des événements survenus au cours de l'exercice.

Vérification par un organisme tiers indépendant :

La présence et la fiabilité des informations requises par l'article R225-105-1 du Code de Commerce ont été vérifiées par le Commissaire aux Comptes mandaté chaque année par la société.

Son attestation et son avis sont joints au présent rapport.

Indicateurs et Ratios :

Effectifs Groupe :

Les effectifs considérés correspondent aux salariés ayant un contrat de travail avec la société Quotium Technologies. Ils n'incluent pas les stagiaires et alternants. Les longues maladies, congés maternité, et autres personnels non actifs ne sont pas inclus.

Rémunération moyenne :

Les données sont établies à partir des rémunérations brutes mensuelles des effectifs présents au 31 décembre 2016.

Turnover/Rotation de l'emploi :

Il s'agit du net des flux Entrées/Sorties sur la période rapportée à l'effectif du début de période.

Taux d'absentéisme :

Nombre de jours d'absence hors congés payés divisé par le Nombre de jours travaillés sur l'exercice 2016.

Indicateurs Loi Grenelle II

Dans le tableau ci-après, sont présentés les 42 indicateurs préconisés par la loi Grenelle II :

Informations sociales	Emploi	1	Effectif total et la répartition de salariés par sexe, par âge et par zone géographique	X
		2	Les embauches et les licenciements	X
		3	Les rémunérations et leur évolution	X
	Organisation du travail	4	L'organisation du temps de travail	X
		5	L'absentéisme	X
	Relations sociales	6	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	X
		7	Le bilan des accords collectifs	X
	Santé et Sécurité	8	Les conditions de santé et de sécurité au travail	X
		9	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	X
		10	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	X
	Formation	11	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	X
		12	Le nombre total d'heures de formation	Non significatif
	Egalité et traitement	13	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	X
		14	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	X
		15	La politique de lutte contre les discriminations	X
	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	16	Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	X
		17	Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	X
		18	Elimination du travail forcé ou obligatoire	X
		19	Abolition effective du travail des enfants	X
Informations environnementales	Politique générale en matière environnementale	20	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	X
		21	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	X
		22	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Y
		23	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Aucune provision
	Pollution et gestion des déchets	24	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Y
		25	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Y
		26	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Y
	Utilisation durable des ressources	27	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Y
		28	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Y
		29	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	X
		30	L'utilisation des sols	Y
	Changement climatique	31	Les rejets de gaz à effet de serre	Y
		32	L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Y
Protection de la biodiversité	33	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Y	
Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	34	En matière d'emploi et de développement régional	Y
		35	Sur les populations riveraines ou locales	Y
	Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées etc.	36	Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	X
		37	Les actions en partenariat ou de mécénat	X
	Sous-traitance et fournisseurs	38	La prise en compte dans la politique d'achats des enjeux sociaux et environnementaux	X
		39	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	X
		40	Les actions engagées pour prévenir la corruption	X
	Loyauté des pratiques	41	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Y
		42	Autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme	Y

X : indicateur développé dans le présent rapport
 y : indicateur non pertinent au regard de l'activité

4. Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L.225-37, alinéa 6 et L.225-68, alinéa 7 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi 2003-706 (appelée loi de sécurité financière) du 1^{er} août 2003 et tels que modifiés par la loi du 3 juillet 2008, il vous est rendu compte dans un rapport établi par le Président du Conseil d'Administration et approuvé par le conseil :

- du code de gouvernement d'entreprise auquel la société se réfère et des dispositions de ce code qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.
- des principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, des procédures de contrôle interne mises en place par la société et des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. Code de gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'Administration de QUOTIUM TECHNOLOGIES se réfère à la version consolidée du [code AFEP-MEDEF de décembre 2008](#) pour l'élaboration du Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration.

Les principales recommandations du code AFEP-MEDEF de décembre 2008 non appliquées à ce jour sont les suivantes :

- La mise en place d'un comité des rémunérations et l'introduction d'une part variable dans la structure de rémunération de ses dirigeants mandataires sociaux
Le Président Directeur Général de Quotium Technologies reçoit une rémunération fixe au titre de son contrat de travail. Il n'y a pas de rémunération versée au titre de son mandat social. Les autres mandataires sociaux, n'ont perçu aucune rémunération directe ou indirecte de Quotium Technologies ou de ses filiales. Cette information est détaillée dans le rapport de gestion de la société Quotium Technologies.
- La limitation de la durée des mandats des administrateurs.
La société a décidé de maintenir la durée des mandats à 6 ans pour permettre aux administrateurs d'acquérir l'expérience de son domaine d'activité et la connaissance des spécificités de son entreprise et de son marché.
La durée de mandat de 6 ans garantit aux administrateurs une totale liberté de jugement et d'expression en dehors de toute problématique de renouvellement de mandats.

Il est important de noter que la société se conforme aux recommandations du code AFEP/MEDEF sur les points clés suivants :

- la composition du Conseil d'Administration : 2 administrateurs indépendants sur 4 à la date de publication du présent rapport.
- Le Conseil d'administration assure lui-même la mission de comité d'audit.
- la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil d'Administration approuvé par ce dernier le 18 avril 2012.
- L'évaluation annuelle du fonctionnement et des travaux du Conseil d'administration. La dernière évaluation a été faite lors du Conseil d'administration du 26/04/2016.
- Le taux de féminisation du Conseil d'administration qui s'élève à 25%, donc supérieur au seuil de 20% imposé par la loi du 27 janvier 2011.

1.2. Rôle du Conseil d'Administration

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES est administrée par un conseil d'administration, qui conformément aux dispositions légales et statutaires, a pour fonction de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Le conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relevant de sa compétence légale.

Il remplit les principales missions suivantes : il définit la stratégie de l'entreprise, désigne les mandataires sociaux, choisit le mode d'organisation, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés à travers l'examen des états financiers et des situations intermédiaires

1.3. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration du 21 septembre 2015 a nommé Mme Elsane Guglielmino en qualité de Président Directeur Général de Quotium Technologies à compter du 1er octobre 2015 pour la durée restant à courir au titre de son mandat d'administrateur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration de la société est composé de 4 administrateurs.

La liste des administrateurs de la société, comportant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, figure dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Annuelle. Les exigences de l'article L.225-21 du code de commerce relatif au cumul des mandats des administrateurs sont respectées.

Deux administrateurs (Messieurs BOURRA et ALCABAS) sont indépendants selon la définition du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF. Ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Ils n'exercent pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe et sont dépourvus de lien d'intérêt particulier avec ceux-ci. Le respect des critères d'indépendance tels que définis par le code AFEP/MEDEF est examiné chaque année.

M. ALCABAS a été désigné lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2010 membre du comité d'audit. Il dispose, de par son expérience professionnelle, des compétences financières et comptables qui ont permis au Conseil d'Administration de se réunir en comité d'audit.

1.4. Fonctionnement du Conseil d'Administration

1.4.1. Modalités de fonctionnement

Elles sont définies par les statuts de la société.

Convocation du conseil

Le Conseil se réunit régulièrement sur convocation du Président. Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège de la société. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par tous moyens dans un délai raisonnable de 15 jours minimum.

Information des administrateurs

Le Président du Conseil d'Administration communique aux administrateurs, dans un délai suffisant, tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission avant chaque séance du conseil et à tout moment de la vie de la société si l'importance ou l'urgence de l'information l'exigent.

Délibérations du conseil

Le conseil délibère au minimum sur l'arrêté des comptes annuels, consolidés semestriels et annuels, et les conventions réglementées le cas échéant.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les procès-verbaux des réunions sont soumis à l'approbation des administrateurs lors des conseils suivants. Ils résument les débats et précisent les décisions prises.

Modalités de participation à l'Assemblée générale

Elles sont définies par les statuts, disponibles au siège de la société sur simple demande.

Informations de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce

Les informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de Commerce relatif aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont décrites dans le rapport de gestion.

1.4.2. Rémunération

Les rémunérations et avantages perçus par les mandataires sociaux au cours des exercices 2015 et 2016 sont présentés dans le rapport de gestion.

Aucune résolution visant à attribuer des jetons de présence aux administrateurs n'a été proposée à l'Assemblée Générale au cours de l'exercice 2016.

1.4.3. Règlement intérieur

Le Règlement Intérieur a été soumis et validé par le Conseil d'Administration du 18 avril 2012.

1.4.4. Limitations de pouvoirs du Président Directeur Général

Le Conseil a conféré au Président Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, ces pouvoirs devant s'exercer dans le cadre des dispositions statutaires, orientations et directives générales décidées par le Conseil et dans le respect des règles d'éthique professionnelle.

1.4.5. Travaux du conseil lors de l'exercice écoulé

Le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois au cours de l'exercice écoulé (12 janvier 2016, 26 avril 2016, 6 septembre 2016). Le taux de participation à ces conseils a été de 83%.

Les réunions du conseil ont porté principalement sur les sujets suivants :

- examen des comptes annuels et consolidés 2015,
- examen de la situation semestrielle au 30 juin 2016.

Lorsque le Conseil d'Administration arrête les comptes annuels et semestriels, il obtient toutes les informations qu'il juge utiles, par exemple les informations relatives aux opérations de clôture, aux estimations, et aux changements de méthode comptable et l'explication de la formation du résultat et de la présentation du bilan, de la situation financière et de l'annexe.

- autorisation des conventions réglementées,
- convocation des assemblées générales,
- examen de l'offre publique de retrait, suivi d'un retrait obligatoire et avis sur l'intérêt de l'opération
- Démission de deux administrateurs
- Mise en œuvre du programme de rachat d'actions votée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2016,

1.4.6. Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales

L'article 18 « Assemblées Générales » des statuts a été modifié par l'Assemblée Générale du 30 juin 2015 pour une mise en conformité avec les dispositions de l'article R 225-85 du Code du Commerce tel que modifié par le Décret 2014-1466 du 8 décembre 2014. Désormais le droit d'assister, de se faire représenter aux assemblées ou de voter est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la société au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes au nominatif tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

2. CONTROLE INTERNE

2.1. Principes généraux de contrôle interne

Dans le cadre des obligations prévues par le Code de Commerce (articles 225.37 et 225-68), il appartient au Président du Conseil d'Administration de rendre compte des procédures de contrôle et de gestion des risques mises en place au sein du Groupe.

Pour l'élaboration et la rédaction du présent Rapport, ainsi que la définition du Contrôle Interne, nous nous sommes appuyés sur [le guide de mise en œuvre pour les Valeurs Moyennes et Petites du cadre de référence du contrôle interne](#), recommandé par l'Autorité des Marchés Financiers le 25 février 2008 et consultable sur son site.

2.1.1. Définition et objectifs du contrôle interne

Le Contrôle Interne est un dispositif qui s'applique à la Société et à ses filiales consolidées Quotium Technologies Ltd, Quotium Corp, Quotium Datasentry et Seeker Security Ltd et vise à assurer :

- la réalisation des objectifs économiques et financiers en conformité avec les lois et réglementations en vigueur,
- la mise en œuvre des orientations fixées par la Direction Générale,
- la valorisation du patrimoine de la Société et la protection de ses actifs,
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et comptables du Groupe.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques auxquels le Groupe est exposé, le dispositif de Contrôle Interne permet d'envisager le développement du Groupe dans un environnement de contrôle adapté à sa structure.

Toutefois, une garantie absolue que ces objectifs soient atteints ne peut être fournie.

2.1.2. Les composantes du dispositif du contrôle interne

a) Organisation et environnement du contrôle interne

L'organisation du contrôle interne repose sur des règles de conduite et d'intégrité portées par les organes de direction et transmises à tous les collaborateurs.

Les acteurs

Dans notre Société, la Direction Administrative et Financière exerce une mission élargie, qui consiste à assister et contrôler l'ensemble des activités opérationnelles sur les plans administratif, financier, juridique, organisationnel et humain.

Pour ce faire, elle fixe les règles de fonctionnement qui s'imposent à toutes les entités du Groupe, assure la définition et la diffusion des procédures et bonnes pratiques.

A ce jour, le Conseil d'Administration assure lui-même la mission du Comité d'Audit.

En 2016, le Comité d'Audit a vérifié et validé la méthode de compilation des données chiffrées et des informations qualitatives non financières, sociales et environnementales transmises par les filiales à la Direction Financière du Groupe, mise en place dans le cadre de l'article 225 du Grenelle II (Informations RSE). Ce travail a été réalisé en septembre 2016. Les résultats de ces travaux se sont révélés satisfaisants. Aucune anomalie majeure n'a été décelée.

Les Responsabilités

Les différents responsables hiérarchiques ainsi que l'ensemble des collaborateurs du Groupe sont impliqués directement dans la maîtrise des risques associés aux domaines relevant de leurs responsabilités. La répartition des responsabilités et des pouvoirs est clairement définie par les organigrammes, les contrats de travail, les descriptions de poste et les délégations de signatures. Les délégations sont limitées en nombre. Seuls les PDG et le Directeur Financier disposent de pouvoirs bancaires pour Quotium Technologies SA et ses filiales Quotium Technologies Ltd, Quotium Corp et Quotium Datasentry.

Il incombe aux responsables de rappeler à leurs collaborateurs que les procédures sont disponibles à tout moment sur notre intranet.

La politique de Ressources Humaines

La Direction Générale s'attache à mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines visant à recruter des personnes possédant les compétences et connaissances nécessaires à l'exercice de leur responsabilité. Cette recherche de talents fait partie intégrante de la politique de diversité appliquée depuis la création du Groupe.

Le Groupe considère que sa politique de rémunération est appropriée pour assurer la motivation de chacun des collaborateurs. En outre, le Groupe veille au respect de l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes.

Chaque année, les managers évaluent les performances de leurs collaborateurs dans le cadre des entretiens annuels. A l'issue de ces entretiens, des formations, adaptées aux différents profils de poste et visant la maîtrise des métiers, peuvent être proposées le cas échéant. Les collaborateurs peuvent aussi suivre des formations techniques, qualifiantes ou non ou bien simplement exercer leurs droits individuels à la formation quel que soit leur fonction dans l'entreprise. Le Groupe s'attache également à former ses collaborateurs aux évolutions réglementaires prévisibles.

Enfin, lorsque le Groupe ne dispose pas des compétences en interne, la Direction Générale recourt à une expertise extérieure.

Les systèmes d'information

Ils sont adaptés aux exigences de fiabilité et de sécurisation du processus de production des informations, notamment comptables et financières.

Les progiciels utilisés en interne ou ceux utilisés par nos prestataires comptables ou de paie sont des ERP de forte notoriété qui garantissent le traitement des données dans le respect des règles en vigueur.

Une attention particulière est également portée à la protection physique et logique des accès ainsi qu'aux processus de sauvegardes et de backups.

Les procédures et les normes encadrant les activités

Des procédures internes (ou règles de gestion), retranscrites dans des schémas encadrent les principaux flux de l'entreprise (ventes, achats, remboursements de frais...).

Elles détaillent la circulation et le traitement de l'information entre les différents acteurs impliqués et précisent les règles de validation et d'autorisation en cas de dérogation par rapport à la procédure standard.

Ces procédures ont été mises en ligne sur l'Intranet du Groupe. Elles sont régulièrement mises à jour.

b) Diffusion en interne des informations

Les procédures internes sont accessibles à tous les collaborateurs du Groupe en France et à l'étranger sur le site Intranet. Ces informations fiables et à jour permettent à chacun d'exercer ses responsabilités et de respecter les procédures mises en place au sein de l'entreprise. En fonction de leur complexité, les mises à jour peuvent faire l'objet d'une réunion d'information afin d'apporter toute précision utile.

Il est par ailleurs remis à chaque nouveau collaborateur un recueil d'informations sur les procédures internes existantes. Par la réception des codes d'accès au site intranet (individuels et confidentiels), le nouveau salarié s'engage à prendre connaissance de ces procédures et à s'y conformer.

Compte tenu de la présence du groupe à l'international, le site Intranet est disponible en français et en anglais.

c) Identification des risques

Le Groupe veille à anticiper et gérer les risques auxquels il est exposé dans ses différents domaines d'activité. Ces risques sont identifiés dans les paragraphes *Facteurs de risques* du Rapport de Gestion et *Gestion des risques* de l'annexe aux comptes consolidés.

d) Activités de contrôle

Dans chaque domaine d'activité, le Groupe s'efforce de mettre en œuvre des points de contrôle clé pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs.

- *Dans le domaine comptable et financier*, la prévention du risque de fraude repose sur la séparation effective des tâches entre les opérations de comptabilité, réalisées par le prestataire comptable, et de trésorerie réalisées par les équipes internes, ainsi que sur la protection des actifs qui se matérialise notamment par :
 - une double signature des virements au-dessus d'un certain seuil,
 - la limitation des paiements par chèques qui sont conservés de manière sécurisée,
 - la mise en place de virements par internet avec utilisation de certificats de sécurité et codes confidentiels individuels et conservés sous clés.

Ces principes ont été appliqués à l'ensemble des sociétés du Groupe.

Par ailleurs, la trésorerie est gérée de façon centralisée au Siège social de la Société, qui contrôle ainsi tous les flux bancaires entrant /sortant du Groupe.

Se reporter également à la partie 2.2. Dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable publiée.

- *Dans le domaine juridique*, l'ensemble des contrats (commerciaux, sociaux...) sont validés par des juristes spécialisés dans le domaine concerné. La Direction Financière est leur interlocuteur privilégié. De plus, la procédure interne rappelle que toute dérogation à l'utilisation des contrats standards doit être validée par la Direction Financière.

Par ailleurs, la protection de la propriété intellectuelle du Groupe est assurée par :

- le dépôt des codes source des logiciels,
- l'enregistrement des marques du Groupe en France et à l'étranger,
- l'enregistrement des brevets en France et à l'étranger.

La Direction Financière s'entoure des meilleurs experts qui suivent en permanence l'évolution du cadre législatif et réglementaire dans lequel le Groupe évolue.

- *Dans le domaine du risque clients*, la Direction est attentive à la diversification de son portefeuille clients de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients (les 10 premiers clients représentent 40% du chiffre d'affaires). Par ailleurs, le chiffre d'affaires du Groupe étant réalisé essentiellement avec une clientèle « Grands comptes », le risque d'impayé est très faible. Néanmoins, le recouvrement des créances est suivi de manière régulière et des actions de relance graduées sont menées.
- *Dans le domaine des achats* (peu significatifs dans notre domaine d'activité l'édition de logiciels), la procédure d'engagement de dépenses et d'investissements a pour objectif de faciliter et renforcer la maîtrise des dépenses et des investissements du Groupe. Ainsi, les

achats significatifs (selon un seuil) font l'objet d'une demande d'engagement de dépenses formalisée et validée par une personne autorisée (Direction Financière ou Direction Générale). La procédure précise également les conditions de mise en concurrence, de référencement des principaux fournisseurs et décrit le circuit d'approbation. Les dérogations aux conditions générales d'achat (durée d'engagement, délai de paiement, conditions de résiliation...) sont soumises à la Direction Financière. Enfin, le process de décaissement des dépenses est dissocié du process d'enregistrement comptable.

C'est ainsi que les signataires bancaires n'ont pas accès au logiciel de comptabilité et la préparation des paiements est effectuée sous le contrôle du prestataire comptable sur la base de pièces probantes (factures originales approuvées, bons de commande, demandes d'engagement de dépenses).

L'ensemble de ces éléments de contrôle ont été mis également en place dans les filiales étrangères :

- procédure d'engagement de dépense et d'investissements avec identification des personnes habilitées à engager les dépenses en fonction de seuils. La Direction Financière du groupe est impliquée dans la validation de tout engagement de dépense significatif.

-comptabilité et préparation des paiements fournisseurs réalisées par le prestataire comptable local et paiements initiés par la Direction Financière Groupe.

- *Dans le domaine des Ressources Humaines*, les procédures de recrutement impliquent le PDG et la Direction Financière pour toute embauche d'un salarié cadre. Des procédures complémentaires définissent les informations et documents à collecter et à préparer à l'entrée et à la sortie des collaborateurs. La gestion de la paie est confiée à un prestataire externe. Il est garant du suivi des évolutions légales et conventionnelles. Son périmètre d'intervention est défini de manière contractuelle. Des vérifications ont été effectuées afin de s'assurer de la qualité des procédures et activités de contrôles en place chez le prestataire. Les états produits par le prestataire font l'objet d'une revue détaillée de la Direction Financière.
- *Dans le domaine des assurances*, le Groupe a souscrit auprès d'assureurs de 1^{er} rang les contrats d'assurance adaptés à la couverture des risques usuellement encourus du fait de ses activités (protection des personnes, santé, prévoyance, responsabilité civile, perte d'exploitation, assurance des locaux et des biens...). La Société met en concurrence chaque année les assureurs afin de bénéficier des meilleurs tarifs dans la qualité de service attendue. Les niveaux de garantie sont actualisés chaque année pour l'ensemble des sociétés du groupe en fonction de leur évolution.

e) Surveillance permanente du dispositif de contrôle interne

La taille du Groupe permet à la Direction Financière de tester régulièrement le respect des principales procédures en place et de mettre en œuvre si nécessaire des actions correctives. Par ailleurs, la Direction Financière est attentive aux remarques des collaborateurs sur les difficultés de mise en œuvre de certaines règles et essaie, dans la mesure du possible, de les aménager pour faciliter l'application des procédures tout en respectant les obligations légales.

Les travaux du comité d'audit permettent aussi de tester le bon fonctionnement de nos procédures.

Les remarques éventuelles des commissaires aux comptes formulées dans le cadre de leur mission annuelle sont également prises en considération. Ils apportent une référence d'évaluation externe qui complète le processus d'évaluation interne.

2.2. Dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable publiée

Pour la rédaction de la présente partie du Rapport, nous nous sommes appuyés sur le « Guide d'application relatif au Contrôle Interne de l'information comptable et financière publiée par les Emetteurs » du Cadre de Référence de l'AMF.

2.2.1. Définition, objectifs et périmètre

Le Contrôle Interne comptable et financier couvre les processus qui alimentent les données comptables : processus de production de l'information financière, processus d'arrêtés des comptes et actions de communication.

Le dispositif de Contrôle Interne comptable et financier vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis;
- l'application des orientations fixées par la Direction Générale au titre des informations financières;
- la préservation des actifs;
- la qualité des remontées des informations qui concourent à l'élaboration des comptes publiés et la fiabilité de leur traitement centralisé pour le Groupe en vue de leur diffusion et de leur utilisation à des fins de pilotage;
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion incluant la prévention des fraudes.

Le périmètre d'application des procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable comprend la société mère et ses filiales intégrées dans les comptes consolidés (« le Groupe »).

2.2.2 Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

Le pilotage est assuré par la Direction Générale et la Direction Financière. Dans une démarche d'amélioration continue, la société met à jour et complète, chaque année, son recueil des procédures internes détaillant pour chaque procédure les différentes actions ainsi que les acteurs impliqués dans son déroulement.

a) Principes de base et organisation

Le processus de pilotage repose sur certains principes de base décrits ci-après :

- une organisation claire et une attribution des fonctions précisément définie,
- la séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- la limitation des délégations de signature en nombre et en montant,
- des règles d'autorisation d'engagements de dépenses,
- la priorité donnée à l'automatisation des traitements,
- des contrôles d'exhaustivité par le rapprochement des documents afférents à une même opération,

- des contrôles de cohérence par la comparaison globale des données ou par la mise en rapprochement des résultats issus de deux méthodes de calcul différentes,
- le recours si nécessaire à des experts sur des spécificités techniques (exemple : calcul des engagements de départ à la retraite)
- une veille réglementaire permettant d'appréhender et d'anticiper les évolutions en matière de principes comptables impactant les comptes individuels ou consolidés (notamment en matière de normes IFRS) associée à la formation régulière des responsables financiers.

Pour des raisons d'efficacité opérationnelle, la Direction financière a décidé depuis l'exercice 2015 d'externaliser la tenue de la comptabilité, initialement limitée aux sociétés étrangères, à l'ensemble des sociétés du groupe, y compris les sociétés françaises.

Sous l'autorité du Président du Conseil d'Administration, la Direction Financière assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières du groupe :

- Production des comptes consolidés du Groupe et des comptes annuels de QUOTIUM TECHNOLOGIES dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales,
- Pilotage du processus budgétaire et prévisionnel, production du reporting trimestriel de gestion dans les meilleurs délais en assurant la consolidation et la cohérence des données,
- Production de la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour la Direction de la société,
- Conception et mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe,
- Identification et réalisation des évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion.

Les fonctions de comptabilité, de contrôle de gestion et d'audit des filiales sont réalisées au siège de la filiale par des experts locaux. Le contrôle légal est effectué par un des experts comptables locaux. La Direction Financière du Groupe est en charge de la production, de l'analyse et de la restitution des comptes consolidés du groupe, selon les différents référentiels comptables et pour toutes les phases du cycle de gestion (budget, reporting trimestriel, comptes semestriels et annuels).

b) Organisation et sécurité des Systèmes d'information

La société utilise directement ou indirectement des logiciels de comptabilité, consolidation, trésorerie et de paie, développés par des éditeurs de notoriété nationale et qui répondent aux exigences de sécurité, de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière.

Les systèmes d'information relatifs à l'information comptable et financière font l'objet d'adaptations pour évoluer avec les besoins du Groupe.

Ainsi, la société s'est engagée dans une démarche de mise en place d'un outil de gestion de la relation clients dont les objectifs poursuivis sont notamment :

- la protection des actifs de la société avec l'utilisation d'un outil spécialisé dans la gestion des contrats,
- la conservation de la mémoire de l'entreprise,
- un archivage électronique de l'ensemble des contrats et avenants commerciaux,

- une harmonisation et une industrialisation du process commercial, administratif et technique indépendant des différents acteurs de l'entreprise,
- une traçabilité des échanges avec le client avec l'enregistrement de l'ensemble des flux d'une manière structurée,
- une fiabilisation des données de reporting commercial,
- un suivi de la qualité de nos prestations de maintenance en conformité avec nos obligations contractuelles (délai, niveau d'escalade...)

Les systèmes d'information sont sauvegardés en fonction d'un calendrier précis établi d'après une analyse détaillée des outils et des flux. La messagerie en tant que mémoire des échanges de l'entreprise avec les tiers est intégrée à ce process.

Des tests de sauvegarde et de restitution des données sont réalisés régulièrement.

c) Outils de pilotage

La Direction Financière pilote le processus budgétaire décliné pour la société mère et ses filiales. Le budget annuel est préparé en novembre pour l'année suivante. Au cours du premier semestre, une analyse des écarts entre les prévisions budgétaires de début d'exercice et les réalisations à date est effectuée. Cette analyse donne lieu, le cas échéant, à l'établissement d'un budget révisé. A fin octobre, la prévision de fin d'année est établie et actualisée mensuellement.

Les revues d'affaires hebdomadaires, réalisées par la Direction Générale, sont un élément-clé du dispositif de pilotage et de contrôle de la société. Elles ont pour objectif de s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie commerciale, d'en évaluer sa pertinence et de l'adapter en fonction des besoins du marché.

Le suivi de l'activité opérationnelle, sous forme de tableaux de bord mensuels de suivi du chiffre d'affaires, et de reportings trimestriels contribue à la qualité et à la fiabilité des informations financières produites. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage par la Direction Générale.

Trimestriellement, la Direction Financière compare les informations comptables de la période avec les données prévisionnelles, et avec celles de la période précédente. Elle analyse les variations significatives et les présente à la Direction Générale.

Un Plan d'Action est mis place par la Direction Générale lorsque les résultats observés ne sont pas conformes à la stratégie définie.

2.2.3 Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

a) Les processus opérationnels d'alimentation des comptes

L'information comptable et financière publiée repose sur les procédures élaborées pour chaque flux de l'entreprise (achats, ventes, personnel...). La qualité de cette information s'appuie sur un certain nombre de critères parmi lesquels :

- la réalité (les opérations enregistrées concernent l'entité),
- l'exhaustivité (toutes les opérations ont été enregistrées),
- la séparation des exercices (enregistrement des opérations sur la bonne période),
- l'exactitude (enregistrement des opérations pour un montant correct),
- la classification (enregistrement des opérations dans les comptes adéquats),

et qui se déclinent à l'ensemble des cycles.

L'ensemble des processus alimentant les comptes, notamment les ventes, les achats, les immobilisations, la paie, font l'objet de procédures spécifiques, de suivis, de règles de validation, d'autorisation et de comptabilisation.

b) La clôture des comptes et la consolidation

Le processus de clôture des comptes est encadré par des instructions précises et repose sur un calendrier détaillé diffusé à tous les collaborateurs concernés par ce process.

Afin d'optimiser les délais de clôture comptable, la formalisation et la planification des procédures d'arrêté s'appuient sur :

- La traçabilité des informations et une documentation suffisante permettant de s'assurer que les événements comptables survenant dans la société sont correctement identifiés et documentés,
- Les processus de suivi budgétaire et l'existence de dispositif d'analyse des comptes,
- La réalisation de pré-clôtures comptables permettant notamment d'identifier et de revoir en amont les catégories d'opérations significatives ainsi que les comptes qui leur sont associés,
- L'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et la planification d'intervention de spécialistes le cas échéant.

Pour l'établissement des comptes consolidés, des procédures de validation s'appliquent à chaque étape du processus de remontée et de traitement des informations. Elles ont pour objet, sur une base semestrielle, de vérifier notamment :

- le périmètre de consolidation,
- l'obtention des rapports des auditeurs des filiales consolidées,
- l'élimination des transactions internes,
- les retraitements liés aux normes IFRS,
- le bouclage de la situation nette et l'analyse des principaux retraitements entre les comptes consolidés et les comptes individuels.
- la preuve d'impôts.

Les tests d'impairment sont revus annuellement.

c) Communication financière

Il existe un échéancier récapitulant les obligations périodiques du groupe en matière de communication comptable et financière aux marchés financiers avec la nature et l'échéance de chaque obligation périodique et les personnes responsables de leur établissement.

L'ensemble des informations communiquées aux marchés fait l'objet d'une revue de la Direction Financière, de la Direction Générale et du comité d'audit. Ils vérifient que la communication est effectuée dans les délais requis et en conformité avec les lois et règlements, dont ils assurent une veille permanente.

d) Relation avec les Commissaires aux Comptes

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les filiales consolidées et la maison mère font l'objet au minimum d'un examen limité lors des clôtures semestrielles, et d'un audit lors des clôtures annuelles par les commissaires aux comptes.

Deux fois par an, les commissaires aux comptes, le Président Directeur Général et le Directeur Financier se réunissent et échangent sur l'activité et les faits significatifs de la période écoulée. Leur analyse de l'évolution de l'entreprise pour la période à venir est également abordée.

Le Président Directeur Général et le Directeur Financier s'engagent, deux fois par an, ensemble sur la qualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations financières au travers d'une lettre d'affirmation qu'ils cosignent.

Pour des raisons de cohérence et d'exigence dans l'application des règles internes, un des commissaires aux comptes de la Société a été choisi comme commissaire aux comptes de la filiale israélienne pour la revue des comptes.

5. Rapport du Commissaire aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales, et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

QUOTIUM TECHNOLOGIES

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société **QUOTIUM TECHNOLOGIES**, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège de la société et dont un résumé figure dans la partie du rapport de gestion intitulée « Informations non financières, sociales et environnementales ».

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

¹ dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité du (des) Commissaire(s) aux Comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de deux personnes et se sont déroulés entre mars 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000², ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

² ISAE 3000 – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la partie du rapport de gestion intitulée « Informations non financières, sociales et environnementales ».

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené un entretien avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites⁴ que nous avons sélectionnés en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100% des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques professionnelles.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

³ **Informations quantitatives sociales** : effectif total ; répartition par sexe ; turnover par zone géographique ; taux d'absentéisme par motif.

Informations qualitatives : hygiène et sécurité ; développement des collaborateurs ; sensibilisation continue des collaborateurs aux gestes éco-citoyens ; politique d'achats.

⁴ Quotium Technologies SA.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 19 avril 2017

L'un des Commissaires aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Natascha Vignaux
Associée

6. Honoraires des commissaires aux comptes

L'information concernant les honoraires des Commissaires aux Comptes est détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés (note 7.1). Leurs mandats prennent fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos de l'exercice 2021.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

Tableau de résultat des cinq derniers exercices de Quotium Technologies SA

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 019 024	2 019 024	2 643 850	2 643 850	2 643 850
Nbre des actions ordinaires existantes	1 261 890	1 261 890	1 652 406	1 652 406	1 652 406
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 990 483	3 993 514	3 971 956	3 386 773	3 155 663
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	23 563	143 777-	240 253	2 084 263	1 367 708
Impôts sur les bénéfices	232 299-	371 631-	322 430-	569 961	18 742
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	62 613-	127 486	3 584 112-	5 140 380	1 850 694-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions				0.92	0.82
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.05-	0.10	2.17-	3.11	1.12-
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	28	18	16	10	9
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 900 081	1 291 135	1 248 974	646 928	689 701
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	973 673	561 048	485 943	322 474	289 109

Texte des projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution (*Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016*).— L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant apparaître une perte de 1 850 694 euros.

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été engagée par la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Deuxième résolution (*Affectation du résultat*). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, décide sur proposition du Conseil d'Administration d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 1 850 694 euros en totalité au débit du compte « report à nouveau », dont le montant sera ainsi porté de 3 439 712 euros à 1 589 018 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Troisième résolution (*Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016*).— L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes consolidés concernant l'exercice clos le 31 décembre 2016, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 710 708 euros.

Quatrième résolution (*Approbation des conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code du Commerce*). — L'Assemblée Générale, statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution (*Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions*). – L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L225-209 et suivants du Code du Commerce, à faire acheter par la société ses propres actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action QUOTIUM TECHNOLOGIES par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions

pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;

- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un plan d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'attribution d'actions de la société par remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société,
- l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être opérées par tous moyens compatibles avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs de titres.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique ou de pré-offre sur les titres de la société, ou en période de pré-offre, d'offre publique ou d'offre publique d'échange ou d'offre publique Ordinaire d'achat et d'échange initiée par la société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et dans le respect notamment des dispositions de l'article 231-41 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

L'Assemblée Générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 5 % du capital social, le cas échéant ajusté des opérations postérieures à la présente Assemblée affectant le capital, étant précisé que le nombre d'actions auto-détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital.

L'Assemblée Générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 826.200 euros et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder dix (10) euros par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la période de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, l'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'ajuster s'il y a lieu le prix unitaire maximum ci-dessus visé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- de fixer les conditions et modalités selon lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou le cas échéant des droits d'attribution gratuite d'actions en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles ; de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur ;
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration informera les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Sixième résolution (Pouvoirs). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.